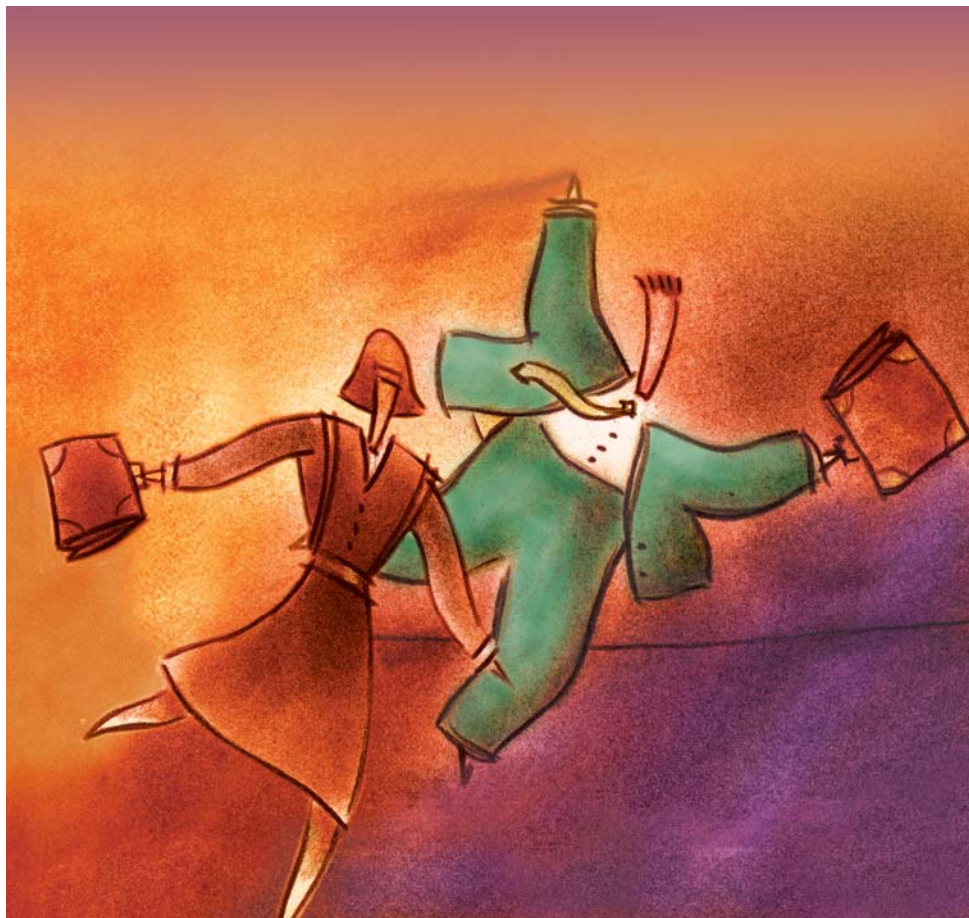


SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2008

PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE
CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES
AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE



Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique
Direction de la santé et des organisations
Mai 2010

Conception et réalisation

Direction de la santé et des organisations
Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique
Secrétariat du Conseil du trésor

Données SAGIP

Direction de la planification de la main-d'œuvre et de l'information de gestion

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	IV
1. PRÉAMBULE	7
2. BASES DE RÉFÉRENCE	9
Absences pour motifs de santé	9
Santé et sécurité du travail et programmes d'aide aux employés et employées.....	10
3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ	11
Les absences P1, P2 et P3 (maladie).....	13
Les absences P1 (maladie)	18
Les absences P2 (assurance traitement)	22
Les absences P3 (assurance traitement)	26
4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	31
Fréquence relative (FR).....	37
Indice de gravité (IG)	40
Taux de gravité (TG)	43
Taux global de gravité (TGG)	46
Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles (TGAT)	49
5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES.....	53
Utilisation des programmes d'aide aux employés et employées.....	53
Indice d'aide aux employés et employées (IAE)	55
Indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE)	59
Les interventions de groupe	62
6. CONCLUSION	63
ANNEXE I Structure de regroupement des ministères et des organismes quant aux absences pour motifs de santé.....	67
ANNEXE II Structure de regroupement des ministères et des organismes quant à la santé et à la sécurité du travail et aux programmes d'aide aux employés et employées.....	71

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 3.1	NOMBRES D'INDIVIDUS RÉPARTIS SELON LE NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE (P1, P2, P3).....	12
TABLEAU 3.2	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P1, P2 ET P3)	14
Graphique 3.2	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3).....	14
Graphique 3.2-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3)	15
Tableau 3.2-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1, P2, P3)	16
TABLEAU 3.3	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P1)	19
Graphique 3.3	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1)	19
Graphique 3.3-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1)	19
Tableau 3.3-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1)....	20
TABLEAU 3.4	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P2)	23
Graphique 3.4	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2)	23
Graphique 3.4-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2)	23
Tableau 3.4-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P2)....	24
TABLEAU 3.5	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P3)	27
Graphique 3.5	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3)	27
Graphique 3.5-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3)	27
Tableau 3.5-A	Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P3).....	28
TABLEAU 4.1	DONNÉES RELATIVES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET AUX MALADIES PROFESSIONNELLES	31

TABLEAU 4.2	RÉPARTITION DES LÉSIONS (NA) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR 2008.....	32
TABLEAU 4.3	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE LÉSIONS PAR MINISTÈRE ET ORGANISME	33
TABLEAU 4.4	ASSIGNATION TEMPORAIRE	34
TABLEAU 4.5	NOMBRE DE DÉCÈS	35
TABLEAU 4.6	HEURES TRAVAILLÉES ET HEURES PERDUES	35
TABLEAU 4.7	INDICATEURS DE GESTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	36
TABLEAU 4.8	FRÉQUENCE RELATIVE PAR MINISTÈRE ET ORGANISME	38
Graphique 4.8	Fréquence relative.....	39
TABLEAU 4.9	INDICE DE GRAVITÉ PAR MINISTÈRE ET ORGANISME	41
Graphique 4.9	Indice de gravité	42
TABLEAU 4.10	TAUX DE GRAVITÉ PAR MINISTÈRE ET ORGANISME	44
Graphique 4.10	Taux de gravité.....	45
TABLEAU 4.11	TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES.....	47
Graphique 4.11	Taux global de gravité	48
TABLEAU 4.12	TAUX GLOBAL D'UTILISATION DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE POUR LÉSIONS PROFESSIONNELLES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME	50
Graphique 4.12	Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles	51
TABLEAU 5.1	UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES.....	54
TABLEAU 5.2	INDICATEURS DE GESTION DES PROGRAMMES.....	55
Graphique 5.3	Indice d'aide aux employés et employées	56

TABLEAU 5.3	INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME (IAE).....	57
Graphique 5.4	Indice des programmes d'aide aux employés et employées	59
TABLEAU 5.4	INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME (IPAE)	60
TABLEAU 5.5	INTERVENTIONS DE GROUPE	62

1. PRÉAMBULE

Pour réaliser les objectifs de sa mission gouvernementale et fournir des services de qualité aux citoyens, la fonction publique doit pouvoir compter sur la contribution essentielle et optimale de ses employés.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise, en vigueur depuis juin 2001, reconnaît l'importance déterminante de cette contribution. Elle établit un cadre de référence pour l'exercice des responsabilités des sous-ministres et des dirigeants d'organisme, notamment en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employés et d'organisation du travail.

Cette politique prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre, ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1^{er} mai, une évaluation de la performance de l'organisation en ces matières pour l'année civile précédente.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- la gravité des absences pour motifs de santé;
- la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- le recours aux programmes d'aide aux employés et employées sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

2. BASES DE RÉFÉRENCE

Les données servant au calcul des indicateurs du présent rapport proviennent majoritairement du système de paie SAGIP et datent du mois de février 2009. Elles concernent le personnel permanent, occasionnel d'un an ou plus et temporaire se situant dans les catégories d'emplois suivantes : haute direction, personnel d'encadrement, professionnels et enseignants, techniciens et personnel de bureau, agents de la paix et ouvriers.

ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Le bassin servant à établir les indicateurs d'absences pour motifs de santé concerne les ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique.

L'analyse des données historiques sur les absences pour des raisons de santé révèle que plus de 98 % sont enregistrées sous quatre codes différents :

- 120 – maladie (P1)¹;
- 240 – accident du travail et maladie professionnelle;
- 246 – assurance traitement (P2);
- 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248 servent à calculer les indicateurs de performance en matière d'absences pour motifs de santé. Les absences associées au code 240 servent à calculer les indicateurs pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, et ces données sont fournies par les ministères et les organismes. Ces derniers fournissent également les données nécessaires au calcul des indicateurs des programmes d'aide aux employés et employées.

Les données d'absences sont pondérées en fonction des années-personnes en lien d'emploi (APLE). L'APLE intègre le temps de présence et le temps d'absence, rémunéré ou non; les heures supplémentaires en sont exclues. Comme le nombre de jours de travail peut varier d'une personne à une autre, la pondération de l'APLE a été faite selon un nombre de jours pour

1. La lettre P dans P1, P2 et P3 est utilisée en remplacement du terme « prestation ».

une année de travail, soit 260,9. Il s'agit de la moyenne du nombre de jours de travail pour une période de quatre années, incluant une année bissextile². Les données affichées dans les tableaux sont arrondies au dixième et au centième près.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à une autre, les données des années antérieures, soit de 2004 à 2007 inclusivement, ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2008 (voir l'annexe I).

Mise en garde : L'APLE sert uniquement au calcul des données sur les absences pour motifs de santé des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Aussi, toute comparaison avec des données provenant d'autres organisations, qu'elles soient fédérales, provinciales ou privées, peut être hasardeuse, à cause de paramètres de calcul qui sont inconnus ou différents.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Les données servant à établir les indicateurs en santé et sécurité du travail et ceux relatifs aux programmes d'aide aux employés proviennent également des ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique. Toutefois, bien qu'il ne soit pas nommé suivant cette Loi, le personnel policier de la SQ et celui de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, du Conseil des services essentiels et du Protecteur du citoyen est pris en compte dans le calcul de ces deux catégories d'indicateurs.

De plus, les données en santé et sécurité du travail ainsi que celles des programmes d'aide aux employés et employées sont pondérées en fonction des heures travaillées (NHT), incluant les heures supplémentaires. Les indicateurs des ministères et des organismes demeurent comparables entre eux.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à une autre, les données des années 2004 à 2007 inclusivement ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2008 (voir l'annexe II).

2. $\left(\frac{\{(365 \text{ jours} \times 3 \text{ années}) + 366 \text{ jours}\}}{4 \text{ années}}\right) / 7 \text{ jours} \times 5 \text{ jours} = 260,9 \text{ jours}$.

3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Dans le présent chapitre, seules les absences pour motifs de santé sont considérées. Il s'agit des absences comptabilisées sous les codes 120, 246 et 248 (P1, P2 et P3). Les absences comptabilisées sous le code 240 (accidents du travail et maladies professionnelles) seront traitées au prochain chapitre.

À partir de la présente année, le nouveau rapport inclura un portrait général de l'absentéisme pour maladie selon certaines durées d'absence, soit : 1) aucune absence; 2) 3 jours ou moins; 3) plus de 3 à 30 jours; 4) plus de 30 jours.

L'analyse du tableau 3.1 permet de faire divers constats importants concernant les absences pour maladie du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique :

- 13 807 personnes, soit 20,2 % du personnel, n'ont eu aucune absence pour maladie au cours de l'année 2008;
- 29 934 personnes, soit 43,8 % du personnel, ont déclaré 3 jours ou moins d'absence pour maladie, représentant 3,4 % du total des absences;
- 33 630 personnes, soit 49,3 % du personnel, se sont absentées plus de 3 à 30 jours pour maladie, représentant 37,1 % du total des absences;
- 4 743 personnes, soit 6,9 % du personnel, se sont absentées plus de 30 jours pour des raisons médicales, représentant 59,5 % du total des absences.

Si l'on considère le nombre total de jours d'absence pour motifs de santé, la majorité de ceux-ci (59,5%) ont été utilisés dans le cadre de longues absences de plus de 30 jours.

Tableau 3.1 Nombres d'individus répartis selon le nombre de jours d'absence pour maladie (P1, P2, P3)

Nombre de jours d'absence	2004			2005			2006			2007			2008		
	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence
Aucune absence	12 599	18,0	0,0	12 940	18,7	0,0	12 888	18,8	0,0	13 241	19,3	0,0	13 807	20,2	0,0
3 jours ou moins	16 017	22,9	3,4	15 848	22,9	3,3	15 803	23,0	3,2	15 492	22,6	3,2	16 127	23,6	3,4
Plus de 3 à 30 jours	36 559	52,1	39,6	35 558	51,4	38,8	35 006	50,9	37,8	35 022	51,0	38,1	33 630	49,3	37,1
Plus de 30 jours	4 928	7,0	57,0	4 875	7,0	57,9	5 003	7,3	59,0	4 877	7,1	58,7	4 743	6,9	59,5
Total	70 103	100,0	100,0	69 221	100,0	100,0	68 700	100,0	100,0	68 632	100,0	100,0	68 307	100,0	100,0

* Exclut le personnel de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Taux d'absentéisme pour maladie

Le taux d'absentéisme pour maladie permet de connaître la proportion des employées et employés absents pour raisons médicales et dont une organisation n'a pu disposer pour réaliser sa mission.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène; il représente la proportion du nombre d'années-personnes d'absences (APA) par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi (APLE) et il est exprimé en pourcentage. Le nombre moyen de jours perdus par travailleur est aussi présenté.

LES ABSENCES P1, P2 ET P3 (MALADIE)

Au cours de la période observée, soit de 2004 à 2008, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et des organismes était en hausse, passant de 4,76 % en 2004 à 4,87 % en 2008, et ce, pour les absences P1, P2 et P3 (tableau 3.2).

Entre les années 2006 et 2007, l'augmentation du taux était de 0,81 %, tandis qu'entre 2007 et 2008, on observe une baisse de 1,62 %, et ce, pour la première fois depuis 2002.

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours en lien d'emploi³ dans une année, les ministères et les organismes ont dû composer avec un nombre moyen de jours perdus variant entre 12,42 et 12,70 par travailleur, pour des motifs de santé, au cours des cinq dernières années.

En 2008, cet indicateur était de 12,70 jours (tableau 3.2), comparativement à 12,91 jours en 2007.

3. Le nombre de jours en lien d'emploi est égal à l'APLE, soit 260,9 jours.

On trouve, au tableau 3.2-A, la tendance observée dans chaque ministère et organisme au cours de la période de référence.

Mise en garde : Les indicateurs de gestion de certains organismes peuvent ne pas être significatifs pour interpréter une tendance à long terme. En effet, quelques individus absents en raison d'une maladie chronique, par exemple, peuvent avoir une influence démesurée sur les indicateurs d'une petite organisation.

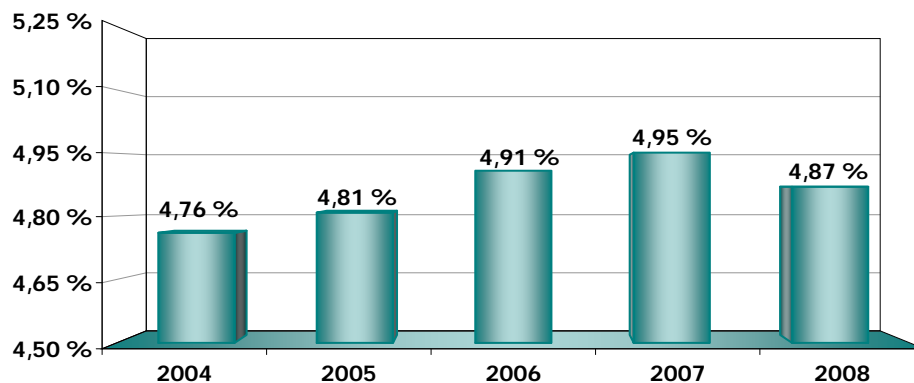
Tableau 3.2 Taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2004	4,76	12,42
2005	4,81	12,54
2006	4,91	12,82
2007	4,95	12,91
2008	4,87	12,70

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

Graphique 3.2 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3)



Graphique 3.2-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3)

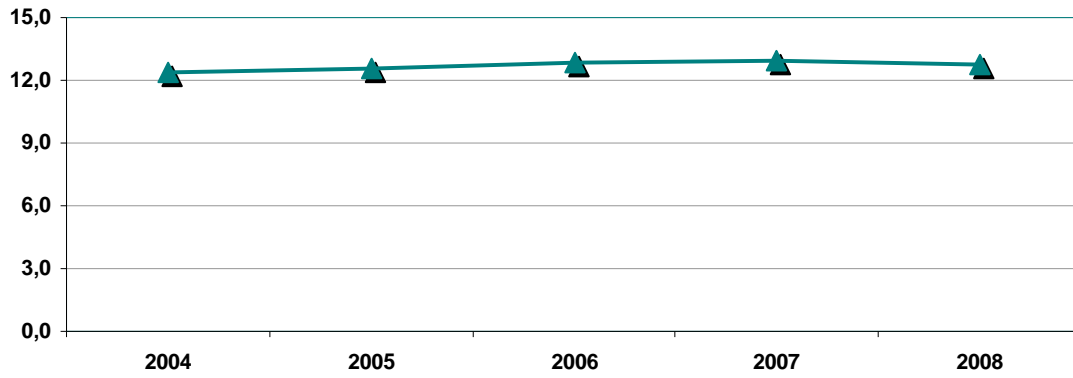


Tableau 3.2-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1, P2, P3)

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
247-Commissaire au lobbyisme	4,03	10,51	4,25	11,09	4,36	11,37	2,98	7,79	1,86	4,86
690-Conseil supérieur de la langue française	6,27	16,37	3,96	10,33	15,50	40,43	8,17	21,32	2,04	5,33
505-Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	1,11	2,90	3,48	9,09	1,84	4,79	2,32	6,04
374-Vérificateur général	3,75	9,78	3,27	8,54	4,23	11,03	2,86	7,46	2,65	6,91
030-Relations internationales	3,60	9,38	2,92	7,61	2,95	7,70	2,92	7,63	2,74	7,16
210-Finances	3,74	9,76	3,76	9,80	3,68	9,59	3,75	9,79	2,88	7,51
360-Office des professions du Québec	5,58	14,55	5,79	15,11	2,36	6,17	4,74	12,37	2,92	7,62
450-Tribunal administratif du Québec	3,80	9,92	3,68	9,60	4,16	10,87	3,46	9,03	3,28	8,57
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	4,35	11,35	2,45	6,38	2,80	7,31	4,14	10,81	3,32	8,66
280-Développement économique, Innovation et Exportation	4,03	10,50	4,36	11,38	4,35	11,34	3,89	10,15	3,35	8,74
140-Conseil exécutif	3,87	10,11	3,22	8,39	3,54	9,24	4,33	11,30	3,40	8,88
160-Secrétariat du Conseil du trésor	4,78	12,48	4,54	11,86	4,57	11,93	4,81	12,54	3,42	8,92
075-Travail	3,65	9,52	4,21	10,99	4,15	10,83	3,64	9,51	3,43	8,94
380-Développement durable, Environnement et Parcs	3,93	10,25	3,60	9,38	3,87	10,10	3,48	9,07	3,44	8,96
520-La Financière agricole du Québec	2,61	6,81	3,31	8,62	2,80	7,31	3,61	9,41	3,53	9,22
730-Société d'habitation du Québec	4,29	11,19	4,91	12,82	4,42	11,54	3,65	9,51	3,68	9,60
600-Ressources naturelles et Faune	3,76	9,81	3,73	9,72	3,54	9,23	3,70	9,66	3,70	9,66
347-Centre de services partagés du Québec	4,68	12,21	4,65	12,14	3,94	10,29	3,93	10,26	3,77	9,82
040-Services gouvernementaux	3,73	9,73	3,47	9,05	3,25	8,49	3,67	9,59	3,82	9,96
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,97	10,35	3,81	9,94	3,74	9,75	3,73	9,73	3,89	10,16
830-Commission des transports du Québec	5,42	14,14	3,05	7,96	3,71	9,68	3,90	10,18	3,92	10,23
010-Culture, Communications et Condition féminine	3,80	9,92	3,64	9,49	3,96	10,33	4,03	10,52	4,19	10,94
350-Éducation, Loisir et Sport	4,00	10,44	4,09	10,67	4,41	11,51	4,58	11,95	4,25	11,10
060-Santé et Services sociaux	4,07	10,61	4,07	10,62	3,58	9,35	3,91	10,19	4,39	11,45
630-Directeur général des élections	4,14	10,79	3,75	9,79	3,57	9,31	3,48	9,08	4,43	11,56
065-Famille et Aînés	4,64	12,10	4,64	12,12	4,92	12,83	5,11	13,33	4,44	11,57
850-Transports	4,47	11,67	4,45	11,61	4,45	11,61	4,72	12,32	4,54	11,85
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,78	7,26	3,10	8,08	4,18	10,91	4,35	11,36	4,76	12,43
414-Commission des lésions professionnelles	4,55	11,88	4,47	11,67	5,24	13,66	4,42	11,53	4,77	12,44
285-Commission des relations du travail	4,25	11,09	3,63	9,48	3,41	8,91	3,01	7,86	4,78	12,47

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
323-Institut de la statistique du Québec	3,88	10,13	3,86	10,07	3,87	10,09	3,52	9,18	4,79	12,49
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	5,19	13,54	5,70	14,87	5,22	13,61	4,54	11,84	4,82	12,58
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,73	12,34	4,57	11,93	4,60	11,99	4,71	12,28	4,86	12,67
344-Office de la protection du consommateur	3,29	8,59	4,94	12,89	4,88	12,73	6,61	17,24	4,86	12,69
000-Moyenne de la fonction publique	4,76	12,42	4,81	12,54	4,91	12,82	4,95	12,91	4,87	12,70
370-Assemblée nationale	3,86	10,07	4,29	11,20	4,51	11,78	4,25	11,08	4,92	12,84
050-Affaires municipales et Régions	4,25	11,08	4,14	10,81	4,20	10,96	4,67	12,20	4,93	12,88
278-Commission de l'équité salariale	6,09	15,89	4,00	10,43	5,24	13,66	5,62	14,65	4,98	12,99
390-Sûreté du Québec	6,35	16,55	6,43	16,78	6,45	16,83	6,29	16,40	5,15	13,43
320-Société de l'assurance automobile du Québec	4,82	12,59	5,13	13,39	5,50	14,35	5,53	14,42	5,17	13,50
063-Régie des rentes du Québec	4,29	11,20	4,75	12,40	4,78	12,47	5,14	13,41	5,22	13,62
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	5,13	13,38	4,38	11,44	4,88	12,74	5,54	14,44	5,23	13,64
400-Justice	4,75	12,38	5,12	13,36	5,37	14,01	5,55	14,47	5,24	13,68
095-Sécurité publique	5,62	14,67	5,68	14,82	5,57	14,54	5,38	14,05	5,53	14,43
702-Commission des normes du travail	5,25	13,70	5,65	14,73	5,79	15,11	5,66	14,76	5,54	14,46
660-Conseil du statut de la femme	7,10	18,53	8,37	21,84	5,09	13,28	3,47	9,04	5,58	14,55
560-Curateur public	5,50	14,35	5,00	13,04	5,02	13,10	4,30	11,21	5,64	14,70
700-Emploi et Solidarité sociale	5,85	15,25	5,90	15,40	5,87	15,31	6,03	15,73	5,66	14,77
055-Immigration et Communautés culturelles	5,12	13,35	5,68	14,81	5,64	14,71	5,11	13,34	5,74	14,96
440-Revenu Québec	5,09	13,28	5,37	14,01	5,86	15,28	5,76	15,03	5,74	14,98
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4,77	12,44	5,06	13,20	6,02	15,71	7,52	19,61	5,76	15,04
366-Régie du bâtiment du Québec	5,51	14,38	4,66	12,15	5,04	13,16	4,79	12,49	5,80	15,12
071-Tourisme	4,99	13,02	5,01	13,08	5,78	15,08	5,18	13,50	5,80	15,13
710-Office québécois de la langue française	5,01	13,07	3,89	10,15	4,67	12,18	5,56	14,50	5,86	15,29
408-Commission d'accès à l'information	2,29	5,99	5,22	13,61	6,52	17,00	5,03	13,13	5,93	15,48
430-Commission de la fonction publique	6,33	16,52	9,00	23,49	3,58	9,34	2,94	7,68	6,23	16,25
343-Services Québec	4,45	11,61	4,26	11,12	4,66	12,16	4,75	12,39	6,43	16,78
538-Office des personnes handicapées du Québec	6,22	16,23	5,35	13,95	5,66	14,77	6,18	16,13	8,61	22,47

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

LES ABSENCES P1 (MALADIE)

Les absences P1 correspondent généralement aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en heures, en demi-journées ou en journées complètes. Les conventions collectives ou les conditions de travail prévoient qu'une absence de plus de trois jours doit généralement être motivée, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité, et ce, à la demande de la ou du sous-ministre.

Toutefois, pour toute durée d'absence, la réserve de congés de maladie doit d'abord être utilisée avant que l'employé puisse bénéficier de l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser, le cas échéant, le délai de carence sans traitement de cinq jours. Le personnel d'encadrement et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas, quant à eux, d'une réserve de congés de maladie; les cinq premiers jours d'absence pour maladie sont donc payés à 100 % par l'employeur et couvrent le délai de carence.

Les absences P1 représentent 48,66 % du total des absences pour motifs de santé. Ainsi, le nombre moyen de jours perdus en 2008 est de 6,18; ce nombre a diminué de 4,33 % par rapport à 2007. Il est le plus bas taux depuis 2004.

Le tableau 3.3-A, à la page suivante, illustre le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et des organismes.

Tableau 3.3 Taux d'absentéisme pour maladie (P1)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2004	2,49	6,51
2005	2,47	6,45
2006	2,48	6,47
2007	2,47	6,46
2008	2,37	6,18

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

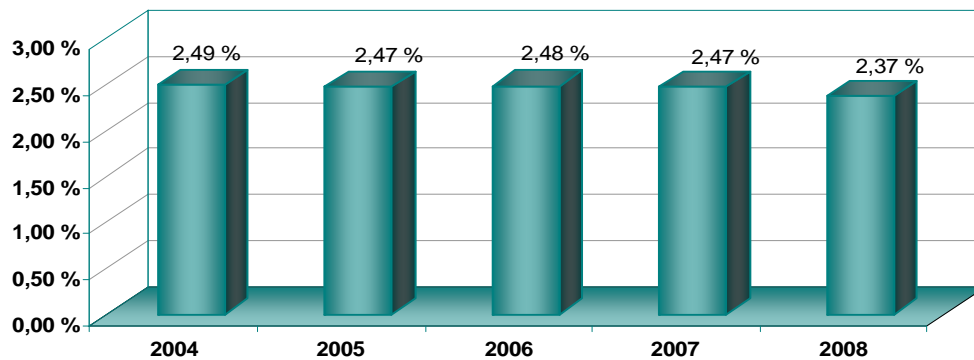
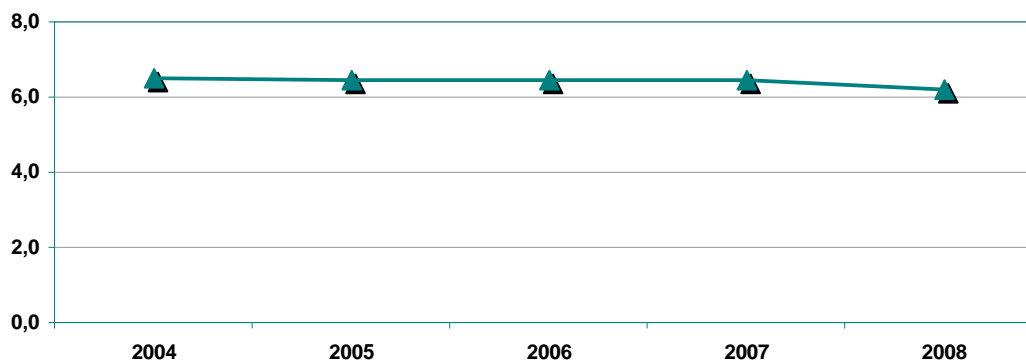
Graphique 3.3 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1)**Graphique 3.3-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1)**

Tableau 3.3-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1)

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
075-Travail	2,02	5,28	1,81	4,71	1,90	4,95	1,87	4,89	1,39	3,62
030-Relations internationales	2,12	5,53	1,66	4,32	1,66	4,34	1,61	4,19	1,46	3,81
285-Commission des relations du travail	1,56	4,08	1,39	3,64	1,85	4,83	1,56	4,07	1,50	3,93
830-Commission des transports du Québec	2,52	6,57	1,99	5,19	2,24	5,84	1,90	4,96	1,54	4,01
630-Directeur général des élections	1,97	5,13	2,23	5,83	1,95	5,09	1,91	4,98	1,71	4,45
450-Tribunal administratif du Québec	1,89	4,93	1,85	4,82	2,09	5,45	1,58	4,13	1,77	4,63
374-Vérificateur général	2,08	5,42	1,87	4,89	1,85	4,83	1,72	4,50	1,79	4,66
360-Office des professions du Québec	3,26	8,51	1,65	4,32	1,49	3,87	2,05	5,36	1,79	4,67
247-Commissaire au lobbyisme	3,21	8,37	2,34	6,10	3,43	8,94	1,50	3,91	1,86	4,86
505-Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/d	n/d	1,11	2,90	1,57	4,10	1,35	3,53	1,88	4,91
210-Finances	2,22	5,80	2,20	5,74	2,02	5,26	2,02	5,26	1,89	4,93
140-Conseil exécutif	2,19	5,72	2,17	5,66	2,09	5,44	2,37	6,19	1,92	5,00
060-Santé et Services sociaux	2,26	5,89	2,26	5,91	2,01	5,24	2,16	5,63	1,94	5,05
095-Sécurité publique	2,13	5,56	2,15	5,62	2,05	5,34	1,98	5,15	1,95	5,10
430-Commission de la fonction publique	3,11	8,11	2,99	7,80	1,69	4,40	1,96	5,12	2,03	5,30
160-Secrétariat du Conseil du trésor	2,12	5,54	1,97	5,13	2,16	5,63	2,38	6,20	2,04	5,31
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	2,40	6,27	1,93	5,05	2,26	5,89	2,17	5,66	2,04	5,32
690-Conseil supérieur de la langue française	3,27	8,54	3,50	9,12	4,61	12,03	1,92	5,00	2,04	5,33
414-Commission des lésions professionnelles	1,98	5,18	2,28	5,96	2,05	5,34	2,08	5,43	2,05	5,34
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2,15	5,60	2,05	5,35	2,09	5,44	2,23	5,82	2,06	5,38
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,11	5,51	1,92	5,02	2,03	5,31	2,19	5,72	2,07	5,40
520-La Financière agricole du Québec	1,96	5,11	2,27	5,91	1,92	5,00	2,12	5,52	2,09	5,46
280-Développement économique, Innovation et Exportation	2,43	6,33	2,17	5,66	2,39	6,23	2,39	6,23	2,11	5,52
380-Développement durable, Environnement et Parcs	2,09	5,44	2,18	5,69	2,31	6,02	2,13	5,55	2,12	5,53
040-Services gouvernementaux	1,75	4,58	2,01	5,23	1,99	5,20	2,21	5,77	2,13	5,56
278-Commission de l'équité salariale	2,16	5,64	2,35	6,12	2,88	7,51	2,92	7,61	2,16	5,64
050-Affaires municipales et Régions	2,49	6,49	2,22	5,79	2,48	6,48	2,28	5,94	2,24	5,83
065-Famille et Aînés	2,40	6,26	2,43	6,34	2,42	6,31	2,51	6,55	2,25	5,87
600-Ressources naturelles et Faune	2,30	5,99	2,21	5,76	2,16	5,64	2,23	5,81	2,26	5,90
347-Centre de services partagés du Québec	2,52	6,58	2,53	6,61	2,22	5,80	2,21	5,77	2,27	5,91

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
730-Société d'habitation du Québec	2,96	7,72	3,21	8,38	2,65	6,91	2,27	5,91	2,27	5,92
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,66	4,33	1,83	4,78	1,72	4,49	2,56	6,68	2,29	5,98
350-Éducation, Loisir et Sport	2,42	6,32	2,39	6,22	2,38	6,20	2,49	6,50	2,29	5,98
323-Institut de la statistique du Québec	2,50	6,52	2,47	6,43	2,66	6,94	2,43	6,34	2,32	6,04
850-Transports	2,48	6,46	2,48	6,48	2,43	6,34	2,45	6,40	2,32	6,05
408-Commission d'accès à l'information	2,12	5,54	2,80	7,30	2,22	5,78	2,45	6,40	2,33	6,07
320-Société de l'assurance automobile du Québec	2,31	6,03	2,27	5,93	2,59	6,75	2,58	6,73	2,36	6,16
000-Moyenne de la fonction publique	2,49	6,51	2,47	6,45	2,48	6,47	2,48	6,47	2,37	6,18
010-Culture, Communications et Condition féminine	2,12	5,54	1,97	5,13	2,19	5,71	2,23	5,82	2,37	6,19
390-Sûreté du Québec	2,85	7,42	2,77	7,21	2,72	7,11	2,74	7,16	2,42	6,31
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,50	6,53	2,55	6,66	2,54	6,63	2,48	6,48	2,46	6,42
344-Office de la protection du consommateur	2,04	5,32	2,40	6,26	2,38	6,21	2,60	6,80	2,48	6,47
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,84	7,41	2,90	7,57	2,48	6,46	2,49	6,49	2,49	6,49
700-Emploi et Solidarité sociale	2,83	7,39	2,84	7,40	2,80	7,30	2,78	7,26	2,50	6,53
538-Office des personnes handicapées du Québec	2,95	7,68	2,31	6,04	2,45	6,39	2,39	6,25	2,51	6,54
400-Justice	2,64	6,89	2,75	7,16	2,74	7,16	2,66	6,94	2,52	6,59
560-Curateur public	2,85	7,44	2,55	6,66	2,79	7,27	2,65	6,91	2,55	6,65
710-Office québécois de la langue française	2,59	6,75	2,54	6,62	2,60	6,78	3,18	8,30	2,56	6,67
063-Régie des rentes du Québec	2,47	6,43	2,53	6,60	2,48	6,48	2,61	6,81	2,57	6,70
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	2,45	6,39	2,50	6,52	2,61	6,81	2,64	6,90	2,57	6,71
366-Régie du bâtiment du Québec	2,56	6,69	2,25	5,87	2,37	6,17	2,49	6,49	2,60	6,79
055-Immigration et Communautés culturelles	2,85	7,43	2,71	7,06	2,74	7,14	2,65	6,91	2,65	6,91
702-Commission des normes du travail	2,64	6,88	2,58	6,73	2,73	7,13	2,84	7,40	2,66	6,94
071-Tourisme	2,89	7,53	2,75	7,16	2,91	7,60	2,76	7,21	2,67	6,98
343-Services Québec	2,75	7,17	2,53	6,61	2,20	5,74	2,40	6,25	2,72	7,11
440-Revenu Québec	2,81	7,33	2,76	7,21	2,85	7,43	2,81	7,32	2,74	7,15
370-Assemblée nationale	2,67	6,97	2,53	6,60	2,50	6,53	2,66	6,94	2,86	7,47
660-Conseil du statut de la femme	3,88	10,12	3,77	9,84	2,89	7,53	2,39	6,25	3,27	8,53

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

LES ABSENCES P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Les absences P2 correspondent à une absence qui, en temps, excède la réserve de congés de maladie; il s'agit du début de la période d'assurance traitement. L'employé bénéficie de cette assurance pour une durée maximale de 52 semaines. Cette durée est cependant de 25 semaines pour le personnel d'encadrement⁴ et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité remis à l'employeur.

Les absences P2 représentent 40,71 % du total des absences pour motifs de santé.

Les deux graphiques suivants (3.4 et 3.4-A) démontrent que l'assurance traitement (P2) affiche une tendance à la stabilisation depuis 2006. Toutefois, pour les cinq dernières années, le nombre de jours moyens perdus est en hausse de 8,84 %.

Le nombre de jours moyens perdus par travailleur était de 5,17 pour l'année 2008. Ce nombre ne comprend cependant pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, ceux du délai de carence. Entre les années 2006 et 2007, l'augmentation du taux a été de 0,51 %, tandis qu'entre 2007 et 2008, on ne remarque aucune augmentation.

Le tableau 3.4-A, à la page suivante, présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et des organismes.

4. Le personnel d'encadrement et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie, et seul le délai de carence de cinq jours est payé par l'employeur à 100 %.

Tableau 3.4 Taux d'absentéisme pour maladie (P2)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2004	1,82	4,75
2005	1,90	4,97
2006	1,97	5,13
2007	1,98	5,17
2008	1,98	5,17

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

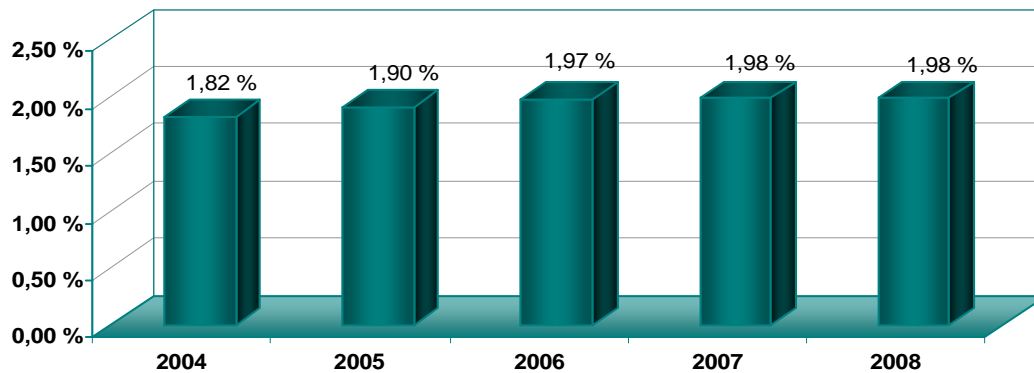
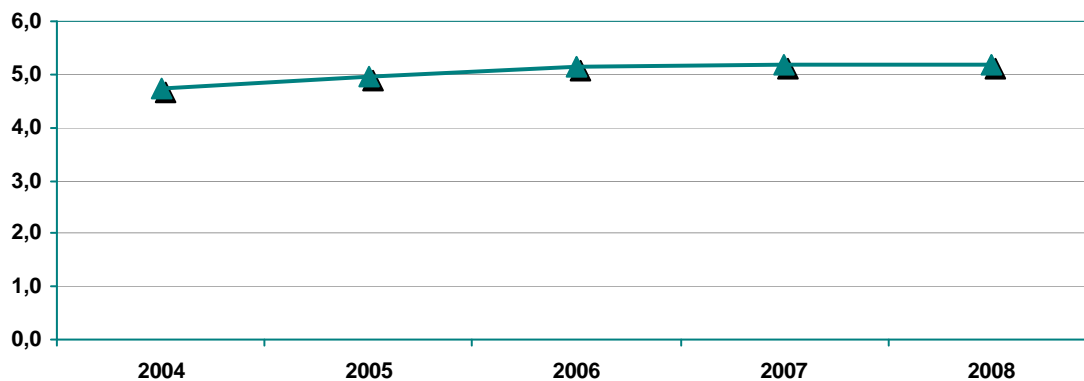
Graphique 3.4 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2)**Graphique 3.4-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2)**

Tableau 3.4-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P2)

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
247 - Commissaire au lobbyisme	0,82	2,14	1,91	4,99	0,93	2,43	1,49	3,88	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	3,00	7,83	0,46	1,21	10,37	27,05	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/d	n/d	0,00	0,00	1,91	4,98	0,48	1,26	0,43	1,13
360 - Office des professions du Québec	2,31	6,03	2,61	6,81	0,00	0,00	2,48	6,47	0,43	1,13
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	1,95	5,08	0,51	1,34	0,55	1,43	1,78	4,65	0,48	1,24
374 - Vérificateur général	1,36	3,55	1,36	3,54	2,04	5,33	0,80	2,09	0,62	1,63
030 - Relations internationales	1,32	3,44	0,75	1,95	0,84	2,18	0,99	2,60	0,63	1,65
210 - Finances	1,26	3,28	1,20	3,13	1,41	3,67	1,30	3,38	0,74	1,93
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	1,97	5,13	1,84	4,79	1,60	4,18	1,81	4,72	0,83	2,16
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	1,16	3,02	1,75	4,56	1,37	3,56	1,18	3,07	0,97	2,53
450 - Tribunal administratif du Québec	1,67	4,35	1,35	3,53	1,79	4,66	1,68	4,38	1,00	2,62
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	1,26	3,30	1,18	3,09	1,21	3,15	1,02	2,66	1,01	2,65
600 - Ressources naturelles et Faune	1,04	2,72	1,24	3,24	1,14	2,96	1,19	3,10	1,10	2,87
140 - Conseil exécutif	1,39	3,62	0,82	2,14	1,20	3,13	1,52	3,98	1,15	3,00
520 - La Financière agricole du Québec	0,64	1,68	1,03	2,70	0,79	2,05	1,20	3,13	1,15	3,01
075 - Travail	1,11	2,90	1,78	4,65	1,83	4,78	1,19	3,11	1,25	3,27
347 - Centre de services partagés du Québec	1,64	4,27	1,76	4,59	1,31	3,41	1,24	3,24	1,27	3,31
040 - Services gouvernementaux	0,94	2,44	0,81	2,10	0,64	1,68	1,41	3,67	1,29	3,37
730 - Société d'habitation du Québec	1,24	3,22	1,39	3,62	1,38	3,59	0,93	2,43	1,37	3,58
010 - Culture, Communications et Condition féminine	1,10	2,88	1,19	3,11	1,38	3,61	1,46	3,80	1,46	3,81
370 - Assemblée nationale	1,14	2,99	1,70	4,43	1,50	3,91	1,41	3,68	1,52	3,97
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,67	1,76	1,10	2,88	1,79	4,68	1,10	2,87	1,54	4,01
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,37	3,57	1,39	3,63	1,27	3,31	1,17	3,04	1,54	4,01
850 - Transports	1,42	3,71	1,53	3,99	1,47	3,84	1,77	4,63	1,59	4,15
350 - Éducation, Loisir et Sport	1,23	3,20	1,44	3,76	1,74	4,54	1,72	4,48	1,67	4,35
344 - Office de la protection du consommateur	1,25	3,26	2,37	6,19	1,44	3,77	3,19	8,32	1,79	4,68
278 - Commission de l'équité salariale	3,60	9,41	1,38	3,61	2,36	6,14	1,70	4,44	1,81	4,72
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,89	4,92	1,59	4,16	1,73	4,50	1,85	4,84	1,86	4,84
065 - Famille et Aînés	1,83	4,78	1,77	4,62	1,86	4,84	2,09	5,46	1,91	4,99
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1,75	4,56	2,34	6,10	2,24	5,85	1,62	4,24	1,93	5,03

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
414 - Commission des lésions professionnelles	1,98	5,16	1,77	4,63	2,62	6,84	1,49	3,88	1,96	5,11
060 - Santé et Services sociaux	1,12	2,91	1,50	3,93	1,41	3,69	1,41	3,69	1,98	5,16
000 - Moyenne de la fonction publique	1,82	4,75	1,90	4,97	1,97	5,13	1,98	5,17	1,98	5,17
390 - Sûreté du Québec	2,94	7,68	3,01	7,86	2,94	7,67	2,77	7,23	2,10	5,48
400 - Justice	1,81	4,71	1,90	4,95	2,24	5,85	2,25	5,87	2,11	5,49
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	1,96	5,10	1,52	3,96	2,01	5,24	2,16	5,63	2,13	5,56
408 - Commission d'accès à l'information	0,17	0,45	2,42	6,32	4,03	10,52	1,56	4,07	2,14	5,58
050 - Affaires municipales et Régions	1,46	3,80	1,58	4,12	1,51	3,93	2,08	5,42	2,14	5,59
830 - Commission des transports du Québec	2,43	6,33	0,92	2,39	1,47	3,84	1,53	4,00	2,16	5,63
063 - Régie des rentes du Québec	1,64	4,28	1,61	4,20	1,89	4,93	2,22	5,79	2,20	5,75
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2,11	5,50	2,38	6,20	2,33	6,09	2,35	6,13	2,25	5,87
323 - Institut de la statistique du Québec	1,14	2,96	0,86	2,23	0,79	2,07	0,75	1,96	2,25	5,88
660 - Conseil du statut de la femme	3,22	8,40	3,71	9,67	1,33	3,46	1,06	2,78	2,30	6,01
440 - Revenu Québec	1,85	4,83	2,26	5,90	2,47	6,44	2,36	6,16	2,39	6,24
630 - Directeur général des élections	1,99	5,18	1,40	3,66	1,43	3,72	1,07	2,79	2,41	6,28
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,71	4,47	2,35	6,14	3,66	9,54	4,05	10,56	2,45	6,40
702 - Commission des normes du travail	2,23	5,82	2,68	6,99	2,51	6,56	2,05	5,34	2,47	6,45
071 - Tourisme	1,98	5,17	1,84	4,81	2,41	6,28	2,22	5,80	2,53	6,60
700 - Emploi et Solidarité sociale	2,56	6,68	2,53	6,60	2,53	6,61	2,72	7,10	2,56	6,67
285 - Commission des relations du travail	2,11	5,50	1,47	3,84	1,56	4,08	1,45	3,79	2,62	6,84
366 - Régie du bâtiment du Québec	2,20	5,73	1,67	4,35	1,96	5,12	2,21	5,76	2,63	6,86
055 - Immigration et Communautés culturelles	1,95	5,09	2,41	6,29	2,40	6,26	1,77	4,62	2,64	6,89
095 - Sécurité publique	2,88	7,52	2,81	7,32	2,86	7,45	2,77	7,24	2,80	7,29
560 - Curateur public	2,25	5,87	2,07	5,39	1,86	4,86	1,55	4,04	2,81	7,33
710 - Office québécois de la langue française	1,86	4,85	1,14	2,96	1,72	4,48	1,86	4,84	2,84	7,41
343 - Services Québec	1,52	3,96	1,31	3,43	1,86	4,85	1,79	4,68	3,33	8,68
430 - Commission de la fonction publique	3,22	8,40	5,88	15,35	0,37	0,97	0,98	2,56	3,53	9,21
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2,78	7,26	2,04	5,33	1,85	4,83	3,60	9,39	4,76	12,42

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

LES ABSENCES P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Les absences P3 correspondent à une absence qui constitue le prolongement de la période d'invalidité en assurance traitement (P2). La prestation reçue par l'employé est inférieure à celle de la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année, ou pour un an et demi s'il fait partie du personnel d'encadrement ou s'il est conseiller ou conseillère en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède jamais 104 semaines d'absence. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité remis à l'employeur.

Les absences P3 représentent 10,63 % du total des absences pour motifs de santé.

Ces absences se traduisent, en moyenne, par 1,35 jour perdu par l'ensemble des travailleurs de la fonction publique; il s'agit d'une hausse de 16,38 % par rapport à l'année 2004. Entre les années 2006 et 2007, l'augmentation du taux était de 4,26 %, tandis qu'entre 2007 et 2008, elle atteignait 6,12 %. **Précisons qu'avant de connaître une absence en P3, soit d'utiliser le code 248, l'employeur est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année ou pendant 25 semaines s'il fait partie du personnel d'encadrement ou s'il est conseiller ou conseillère en gestion des ressources humaines.**

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le portrait de ce type d'absentéisme.

Tableau 3.5 Taux d'absentéisme pour maladie (P3)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2004	0,45	1,16
2005	0,43	1,12
2006	0,47	1,22
2007	0,49	1,28
2008	0,52	1,35

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

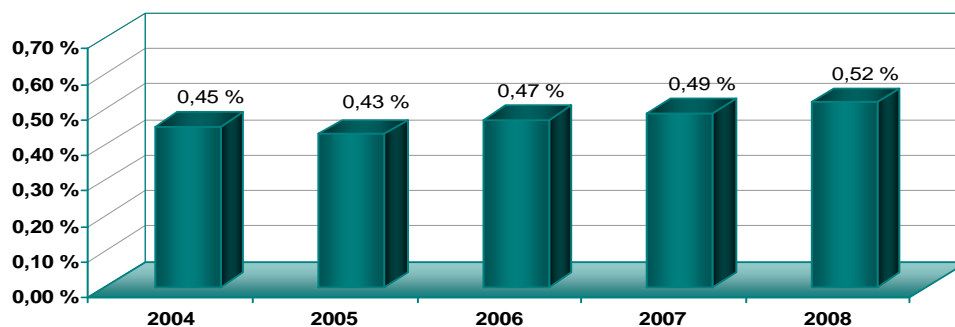
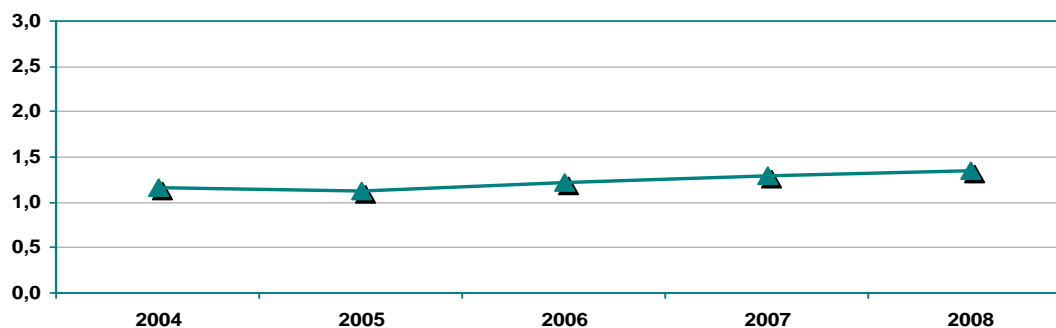
Graphique 3.5 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3)**Graphique 3.5-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3)**

Tableau 3.5-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P3)

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/d	n/d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	0,01	0,02	0,89	2,33	0,88	2,29	0,01	0,02	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,51	1,34	6,25	16,31	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	0,09	0,24	0,31	0,82	0,40	1,04	0,45	1,17	0,04	0,10
323 - Institut de la statistique du Québec	0,25	0,64	0,54	1,41	0,41	1,08	0,34	0,89	0,22	0,57
830 - Commission des transports du Québec	0,48	1,24	0,14	0,38	0,00	0,00	0,47	1,22	0,22	0,59
347 - Centre de services partagés du Québec	0,52	1,36	0,36	0,94	0,41	1,08	0,48	1,25	0,23	0,60
374 - Vérificateur général	0,31	0,80	0,04	0,12	0,34	0,88	0,34	0,87	0,24	0,62
210 - Finances	0,26	0,68	0,35	0,92	0,25	0,66	0,44	1,15	0,25	0,66
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	0,44	1,15	0,45	1,16	0,59	1,55	0,32	0,84	0,26	0,69
065 - Famille et Aînés	0,41	1,06	0,44	1,16	0,64	1,68	0,51	1,32	0,27	0,71
560 - Curateur public	0,40	1,04	0,38	0,99	0,37	0,96	0,10	0,25	0,27	0,72
520 - La Financière agricole du Québec	0,01	0,02	0,00	0,01	0,10	0,25	0,29	0,76	0,29	0,76
350 - Éducation, Loisir et Sport	0,35	0,91	0,26	0,69	0,30	0,77	0,37	0,97	0,29	0,77
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,45	1,18	0,37	0,96	0,38	0,99	0,33	0,87	0,30	0,77
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	0,58	1,51	0,23	0,60	0,36	0,94	0,33	0,86	0,30	0,79
630 - Directeur général des élections	0,18	0,48	0,12	0,30	0,19	0,50	0,50	1,31	0,32	0,82
140 - Conseil exécutif	0,29	0,76	0,23	0,59	0,26	0,67	0,43	1,13	0,34	0,88
600 - Ressources naturelles et Faune	0,42	1,11	0,28	0,72	0,24	0,62	0,29	0,76	0,34	0,88
010 - Culture, Communications et Condition féminine	0,58	1,51	0,48	1,25	0,39	1,01	0,35	0,90	0,36	0,94
343 - Services Québec	0,18	0,47	0,42	1,09	0,60	1,57	0,56	1,47	0,38	1,00
040 - Services gouvernementaux	1,04	2,71	0,66	1,72	0,62	1,61	0,06	0,15	0,39	1,03
702 - Commission des normes du travail	0,38	0,99	0,39	1,01	0,55	1,43	0,77	2,01	0,41	1,06
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,60	1,58	0,46	1,20	0,50	1,29	0,43	1,12	0,41	1,07
063 - Régie des rentes du Québec	0,18	0,48	0,62	1,61	0,41	1,06	0,31	0,80	0,44	1,16
055 - Immigration et Communautés culturelles	0,32	0,83	0,56	1,46	0,50	1,32	0,69	1,81	0,45	1,16
710 - Office québécois de la langue française	0,57	1,48	0,22	0,57	0,35	0,91	0,52	1,37	0,46	1,21

Ministères ou organismes	2004		2005		2006		2007		2008	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
060 - Santé et Services sociaux	0,69	1,81	0,30	0,78	0,16	0,43	0,33	0,87	0,48	1,25
450 - Tribunal administratif du Québec	0,25	0,64	0,48	1,25	0,29	0,76	0,20	0,52	0,50	1,32
000 - Moyenne de la fonction publique	0,45	1,16	0,43	1,12	0,47	1,22	0,49	1,28	0,52	1,35
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	0,73	1,89	0,37	0,96	0,27	0,69	0,74	1,92	0,52	1,37
370 - Assemblée nationale	0,05	0,12	0,06	0,16	0,51	1,34	0,17	0,45	0,54	1,41
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	0,34	0,89	0,42	1,11	0,33	0,86	0,37	0,97	0,54	1,41
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	0,69	1,80	0,74	1,93	0,81	2,12	0,62	1,62	0,56	1,45
050 - Affaires municipales et Régions	0,30	0,79	0,34	0,90	0,21	0,55	0,32	0,83	0,56	1,45
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	0,41	1,06	0,48	1,26	0,58	1,52	0,60	1,56	0,56	1,46
366 - Régie du bâtiment du Québec	0,75	1,96	0,74	1,93	0,72	1,87	0,09	0,24	0,56	1,47
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	0,17	0,43	1,06	2,76	0,81	2,12	0,59	1,55
071 - Tourisme	0,12	0,32	0,42	1,10	0,46	1,20	0,19	0,50	0,59	1,55
700 - Emploi et Solidarité sociale	0,45	1,18	0,54	1,40	0,54	1,41	0,53	1,37	0,60	1,57
440 - Revenu Québec	0,43	1,12	0,35	0,90	0,54	1,41	0,59	1,55	0,61	1,58
400 - Justice	0,30	0,78	0,48	1,24	0,38	1,00	0,64	1,66	0,61	1,60
850 - Transports	0,58	1,50	0,44	1,15	0,55	1,43	0,50	1,29	0,63	1,65
390 - Sûreté du Québec	0,55	1,45	0,66	1,71	0,79	2,06	0,77	2,01	0,63	1,65
030 - Relations internationales	0,16	0,41	0,51	1,34	0,45	1,18	0,32	0,84	0,65	1,70
285 - Commission des relations du travail	0,58	1,51	0,77	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,65	1,71
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,13	0,34	1,52	3,97	0,00	0,00	0,67	1,74
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	1,53	3,98	0,88	2,29	0,21	0,54	0,70	1,82
414 - Commission des lésions professionnelles	0,59	1,54	0,42	1,08	0,57	1,48	0,85	2,22	0,76	1,99
095 - Sécurité publique	0,61	1,59	0,72	1,88	0,67	1,75	0,63	1,65	0,78	2,04
075 - Travail	0,51	1,34	0,62	1,62	0,42	1,09	0,58	1,51	0,78	2,04
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,51	0,80	2,10
278 - Commission de l'équité salariale	0,32	0,84	0,27	0,69	0,00	0,00	1,00	2,60	1,01	2,63
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,39	3,63	0,88	2,29	0,65	1,68	0,91	2,36	1,02	2,66
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,00	0,00	0,07	0,18	0,35	0,92	1,06	2,76	1,16	3,02
538 - Office des personnes handicapées du Québec	0,49	1,29	0,99	2,58	1,36	3,55	0,19	0,50	1,34	3,50
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,70	1,02	2,66	1,47	3,84

* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de lésions professionnelles dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des cinq dernières années, soit de 2004 à 2008 inclusivement. Une analyse spécifique pour l'année 2008 est également intégrée au rapport.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, publié en avril 2002 et révisé en mars 2008.

On trouve, dans le tableau 4.1, le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et des organismes.

Tableau 4.1 Données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

	2004	2005	2006	2007 ⁵	2008
Nouveaux faits accidentels	1 468	1 430	1 361	1 331	1 347
Maladies professionnelles avec absence	20	18	9	6	13
Maladies professionnelles sans absence	26	23	30	23	29
Rechutes, récurrences, aggravations	44	57	57	64	54
Total des lésions (NA)	1 558	1 528	1 457	1 424	1 443

5. Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007, ce qui a eu pour effet que celles-ci ne correspondent pas aux données publiées dans le précédent rapport.

En 2008, les nouveaux faits accidentels représentaient 93,35 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récidives et les aggravations constituaient 3,74 % de ce nombre (tableau 4.2). Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent, quant à elles, respectivement 0,90 % et 2,01 % de la totalité des lésions (NA).

Tableau 4.2 Répartition des lésions (NA) en santé et sécurité du travail pour 2008

Motifs	Abréviation	Nombre	Pourcentage
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 347	93,35
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	13	0,90
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	29	2,01
Rechutes, récidives, aggravations	NRRA	54	3,74
Total des lésions	NA	1 443	100,00

Le tableau 4.3 illustre la distribution du nombre de lésions par ministère et organisme. Il est à noter que 45 ministères ou organismes sur 59 ont enregistré dix lésions ou moins; de ce nombre, 18 ont maintenu ou atteint l'objectif de « zéro lésion ». Inversement, 4 ministères ou organismes ont cumulé 1 039 lésions sur 1 443 en 2008, soit 72 % des lésions dans la fonction publique. Ces derniers représentent 33,28 % du total du nombre d'heures travaillées des MO.

Il faut mentionner que le nombre de travailleurs et le niveau de risque dans un ministère ou un organisme influent sur le nombre de lésions.

Tableau 4.3 Distribution du nombre de lésions par ministère et organisme

Lésions	Nombre	
Aucune	18	} 45
De 1 à 5	22	
De 6 à 10	5	
De 11 à 20	3	
De 21 à 50	5	
De 51 à 100	2	
De 101 à 200	1	} 4
De 201 à 300	2	
301 ou plus	1	
Total	59	

Assignment temporaire

L'assignation temporaire est régie par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ces articles prévoient que l'assignation temporaire découle d'une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser avant que soit amorcé le processus d'assignation et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Les articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) encadrent le processus de contestation et, pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse une assignation temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignation temporaire sont présentées dans le tableau 4.4.

Tableau 4.4 **Assignment temporaire**

	2004	2005	2006	2007*	2008
Nombre de dossiers d'assignation temporaire (NDAT)	335	365	301	317	325
Nombre d'heures (NHAT)	79 109	119 794	122 490	127 653	94 802

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

Par rapport au nombre total de lésions (NA), 22,52 % des dossiers bénéficiaient d'une période d'assignation temporaire en 2008, contre 22,26 % en 2007. Malgré une très légère augmentation du nombre de dossiers, on remarque une forte diminution du volume d'heures en assignation temporaire. Celles-ci sont considérées au même titre que les heures perdues et ont une influence sur les indicateurs de gravité. La moyenne d'heures d'assignation temporaire par dossier est passée de 402,69 en 2007 à 291,70 en 2008, soit une baisse de 27,56 %.

Dans le présent chapitre, les heures en assignation temporaire sont considérées au même titre que les heures perdues, parce que la personne qui est assignée temporairement à un poste n'effectue pas l'ensemble de ses tâches habituelles. Malgré ce fait, les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

En effet, l'assignation temporaire offre de nombreux avantages aux parties. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur, tout en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité et de conserver des liens dans son milieu. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité. Quant à l'employeur, ses bénéfices sont aussi tangibles :

- éviter la chronicité des maux chez le travailleur accidenté;
- diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme;
- diminuer les coûts d'une lésion en utilisant les compétences et le savoir-faire du travailleur.

Décès

Le tableau 4.5 présente le nombre de décès survenus au cours des cinq dernières années, dont un au ministère des Transports pour l'année 2008.

Tableau 4.5 Nombre de décès

	2004	2005	2006	2007*	2008
Nombre de décès	0	2	0	2	1

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

Nombre d'heures travaillées et nombre d'heures perdues

Par comparaison avec les résultats de 2007, on constate une hausse de 0,78 % des heures travaillées en 2008 (tableau 4.6). On note cependant une diminution du nombre d'heures perdues, soit de 0,43 %, ainsi que du nombre global d'heures perdues de 2,85 %.

Tableau 4.6 Heures travaillées et heures perdues

	2004	2005	2006	2007*	2008
Nombre d'heures travaillées	118 609 626	112 160 512	115 023 402	114 243 229	115 128 960
Nombre d'heures perdues	192 623	219 425	187 793	203 004	202 124
Nombre global d'heures perdues**	315 528	326 717	345 759	325 165	315 901

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

** Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion est survenue au cours d'une année antérieure.

Indicateurs de gestion

Le tableau 4.7 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion utilisés en matière de lésions professionnelles pour les années civiles 2004 à 2008.

Afin de refléter les efforts des ministères et des organismes dans la gestion du dossier en santé et sécurité du travail, un nouvel indicateur de gestion a été retenu, soit le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles.

Tableau 4.7 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail

	2004	2005	2006	2007*	2008
Fréquence relative (FR)	13,14	13,62	12,67	12,46	12,53
Indice de gravité (IG)	174,41	222,00	212,96	232,20	205,77
Taux de gravité (TG)	2 290,98	3 024,40	2 697,57	2 894,32	2 579,08
Taux global de gravité (TGG)	3 327,19	3 981,00	4 070,90	3 963,63	3 567,33
Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire (TGAT)	20,05	26,83	26,16	28,19	23,08

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2008, la fréquence relative des lésions était de 12,53, ce qui représente une augmentation de 0,56 % par rapport à 2007. Cependant, si les quatre organismes qui cumulent 72 % de l'ensemble des réclamations sont exclus, la fréquence serait de 5,26, soit un total de 76 817 127 heures travaillées pour l'ensemble des autres ministères et organismes de la fonction publique.

Les trois indicateurs de gravité affichent une diminution de l'indice de gravité, qui était de 205,77 en 2008, comparativement à 232,20 pour l'année 2007. Au cours de ces deux années, le taux de gravité était également en baisse de 10,89 %, soit 2 579,08 en 2008. En ce qui concerne le taux global de gravité, il a lui aussi diminué de 10 %, passant de

3 963,63 en 2007 à 3 567,33 en 2008. Le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire est également en baisse. En 2008, il était de 23,08 et a diminué de 18,13 % par rapport à 2007.

Le calcul des indicateurs ainsi que les résultats détaillés de chacun sont présentés dans les pages suivantes.

Indicateurs de fréquence

FRÉQUENCE RELATIVE (FR)

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative (FR). Cet indicateur exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées et se calcule comme suit :

Calcul de la fréquence relative (FR)	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau 4.8, à la page suivante, illustre la fréquence relative par ministère et organisme, ainsi que la fréquence relative dans la fonction publique.

Aucune lésion n'est survenue au cours de la dernière année dans 18 ministères ou organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans 10 ministères ou organismes.

**Tableau 4.8 Fréquence relative
par ministère et organisme**

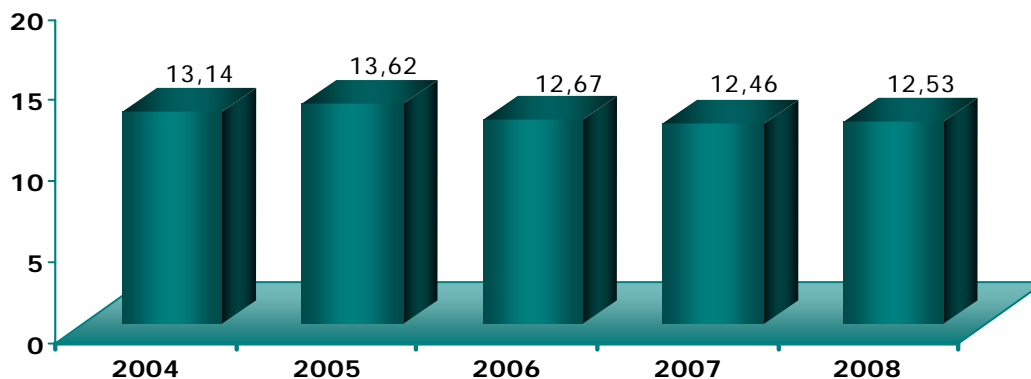
Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	7,79	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	2,36	2,37	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/a	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
071 - Tourisme	0,00	8,33	1,99	0,00	0,00
065 - Famille et Aînés	0,00	5,39	6,71	0,00	0,00
210 - Finances	0,00	4,83	1,93	0,97	0,00
710 - Office québécois de la langue française	0,00	2,86	0,00	3,07	0,00
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	3,63	2,42	0,00	3,43	0,00
560 - Curateur public	1,07	2,14	4,57	4,37	0,00
030 - Relations internationales	3,27	1,67	1,73	6,80	0,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	8,80	4,37	0,00	8,43	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	19,33	0,00
140 - Conseil exécutif	7,74	3,26	6,05	4,45	1,11
055 - Immigration et Communautés culturelles	9,75	5,81	3,71	4,80	1,16
366 - Régie du bâtiment du Québec	9,01	14,30	20,58	14,51	1,58
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	24,79	1,11	1,45	5,05	1,79
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	3,72	4,14	3,26	4,77	2,06
050 - Affaires municipales et Régions	5,76	5,27	2,76	2,82	2,07
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	2,20	1,32	2,24	3,87	2,23
060 - Santé et Services sociaux	3,58	1,54	0,82	2,49	2,49
702 - Commission des normes du travail	7,08	7,17	4,92	3,68	2,55
350 - Éducation, Loisir et Sport	3,66	2,88	3,72	7,79	2,57
400 - Justice	6,57	5,79	6,15	5,33	2,66
063 - Régie des rentes du Québec	1,73	2,32	1,78	1,76	3,60
520 - La Financière agricole du Québec	2,72	2,75	2,82	3,83	3,79
414 - Commission des lésions professionnelles	5,09	3,49	8,40	6,30	4,29
075 - Travail	0,00	4,84	8,59	0,00	4,40
295 - Protecteur du citoyen	6,56	6,75	0,00	5,05	4,69
700 - Emploi et Solidarité sociale	3,43	4,47	4,34	3,74	4,77
830 - Commission des transports du Québec	0,00	8,80	0,00	0,00	5,03
538 - Office des personnes handicapées du Québec	5,20	5,12	9,66	0,00	5,07
010 - Culture, Communications et Condition féminine	5,41	6,35	3,52	4,34	5,17
440 - Revenu Québec	4,46	4,45	5,43	3,78	5,19
374 - Vérificateur général	0,00	6,31	0,00	0,00	5,50
730 - Société d'habitation du Québec	1,77	3,74	1,85	7,64	5,70
343 - Services Québec	n/a	n/a	4,19	7,25	5,96
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	6,30	0,00	13,39	6,72
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	6,91	0,00	0,00	0,00	7,27

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	15,49	12,67	14,48	8,36	7,71
347 - Centre de services partagés du Québec	n/a	n/a	9,08	6,34	8,00
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	9,29	5,97	6,03	8,05	8,65
040 - Services gouvernementaux	n/a	n/a	16,12	5,69	10,10
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	13,84	9,39	10,52	8,33	10,74
000 - Moyenne de la fonction publique	13,14	13,62	12,67	12,46	12,53
370 - Assemblée nationale	14,90	16,49	6,03	6,93	13,32
660 - Conseil du statut de la femme	12,08	13,66	0,00	0,00	14,35
630 - Directeur général des élections	2,64	16,72	7,78	24,53	14,70
600 - Ressources naturelles et Faune	21,09	20,40	15,00	16,25	16,58
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	2,86	9,21	4,68	2,62	17,86
450 - Tribunal administratif du Québec	30,15	11,80	0,00	8,27	20,02
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	23,79	31,83	12,09	17,51	20,44
390 - Sûreté du Québec	25,77	28,64	27,96	27,80	25,55
850 - Transports	29,57	28,41	27,44	26,50	29,50
095 - Sécurité publique	33,73	40,27	37,45	37,44	36,19

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2008, la fréquence relative des lésions dans la fonction publique était de 12,53 par million d'heures travaillées (graphique 4.8).

Graphique 4.8 Fréquence relative



Indicateurs de gravité

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'utilisation de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP).

INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il indique le nombre moyen d'heures perdues par lésion survenue au cours de l'année civile visée et se calcule comme suit :

Calcul de l'indice de gravité (IG)	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récives et d'aggravations (NRRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

La variable NHP ne tient pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années civiles antérieures.

Le tableau 4.9, à la page suivante, illustre l'indice de gravité par ministère et organisme ainsi que l'indice de gravité dans la fonction publique.

Pour l'année 2008, 25 ministères ou organismes ont obtenu un indice de gravité nul; en effet, 7 ministères ont déclaré au moins un événement sans perte de temps et 18 n'ont rapporté aucune lésion professionnelle. À l'opposé, l'indice de gravité dans 13 ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique. **Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur son indice de gravité.**

Tableau 4.9 **Indice de gravité
par ministère et organisme**

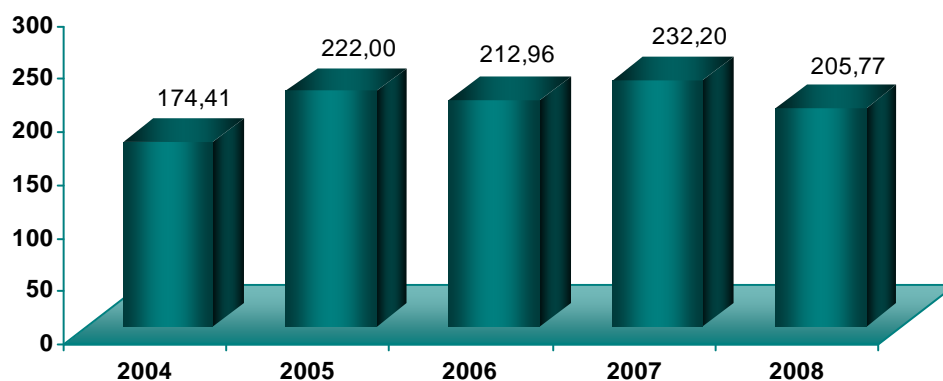
Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
071 - Tourisme	0,00	29,75	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	910,00	70,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	28,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/a	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Conseil exécutif	4,20	0,00	9,39	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	17,00	325,88	21,00	0,00	0,00
065 - Famille et Aînés	0,00	23,33	677,13	0,00	0,00
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	149,33	815,13	0,00	20,50	0,00
210 - Finances	0,00	7,00	17,50	21,00	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	95,14	231,00	28,00	25,67	0,00
702 - Commission des normes du travail	30,56	40,83	61,25	45,74	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	41,56	183,17	0,00	70,00	0,00
560 - Curateur public	82,30	72,58	40,25	70,75	0,00
030 - Relations internationales	369,00	189,00	7,00	140,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	147,00	0,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	79,00	21,00	0,00	274,00	0,00
710 - Office québécois de la langue française	0,00	1344,00	0,00	686,00	0,00
374 - Vérificateur général	0,00	2,25	0,00	0,00	1,65
630 - Directeur général des élections	131,45	147,86	241,05	7,00	12,92
040 - Services gouvernementaux	n/a	n/a	96,70	326,18	29,70
538 - Office des personnes handicapées du Québec	14,00	448,00	24,50	0,00	42,00
295 - Protecteur du citoyen	35,00	173,00	0,00	35,00	54,50
075 - Travail	0,00	29,23	24,50	0,00	63,00
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	103,00	29,45	117,73	91,93	72,16
050 - Affaires municipales et Régions	201,19	292,38	64,75	326,67	77,00
060 - Santé et Services sociaux	686,03	57,65	35,00	387,33	86,33

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
440 - Revenu Québec	109,80	140,08	95,61	152,74	106,56
520 - La Financière agricole du Québec	32,00	266,00	50,33	86,25	108,50
370 - Assemblée nationale	179,86	76,63	187,41	31,86	118,46
600 - Ressources naturelles et Faune	154,71	232,93	202,01	202,22	139,21
400 - Justice	142,06	191,16	89,87	142,46	146,44
366 - Régie du bâtiment du Québec	133,00	163,33	74,31	379,39	162,00
010 - Culture, Communications et Condition féminine	182,75	104,03	370,00	21,00	165,41
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	238,14	278,75	122,06	186,61	167,22
850 - Transports	145,16	202,35	185,84	155,08	171,88
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	248,32	224,90	378,08	177,77	175,77
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	94,37	99,26	156,32	208,80	182,97
390 - Sûreté du Québec	104,40	176,75	139,16	207,10	188,51
000 - Moyenne de la fonction publique	174,41	222,00	212,96	232,20	205,77
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	217,83	219,48	184,08	282,78	206,01
347 - Centre de services partagés du Québec	n/a	n/a	309,10	491,25	227,10
660 - Conseil du statut de la femme	3,50	23,50	0,00	0,00	238,00
343 - Services Québec	n/a	n/a	205,63	56,94	244,98
350 - Éducation, Loisir et Sport	133,78	10,00	115,11	30,11	255,50
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	22,17	12,20	7,87	47,33	263,84
700 - Emploi et Solidarité sociale	258,72	353,45	320,88	354,05	291,77
095 - Sécurité publique	333,16	373,21	387,07	405,65	338,18
414 - Commission des lésions professionnelles	24,67	157,50	36,52	731,50	385,00
830 - Commission des transports du Québec	0,00	43,75	0,00	0,00	420,00
063 - Régie des rentes du Québec	101,50	12,13	142,33	93,33	551,83
055 - Immigration et Communautés culturelles	150,63	59,36	336,58	103,69	581,00
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	481,25	105,00	77,00	275,80	700,00

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2008, l'indice de gravité dans la fonction publique était de 205,77 heures perdues par lésion professionnelle, comparativement à 232,20 en 2007, ce qui représente une baisse de 11,38 % (graphique 4.9).

Graphique 4.9 Indice de gravité



TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Le deuxième indicateur, soit le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues à la suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

Calcul du taux de gravité (TG)

$$TG = \left(\frac{NHP + NHAT}{NHT} \right) \times C$$

où TG	=	Taux de gravité
NHP	=	Nombre d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles
NHAT	=	Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	=	Nombre d'heures travaillées
C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, la variable NHP ne tient pas compte des absences découlant de lésions survenues au cours des années antérieures.

Le tableau 4.10, à la page suivante, illustre le taux de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux de gravité moyen dans la fonction publique.

Vingt-trois ministères ou organismes ont obtenu un taux de gravité nul; le taux de gravité dans cinq ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

**Tableau 4.10 Taux de gravité
par ministère et organisme**

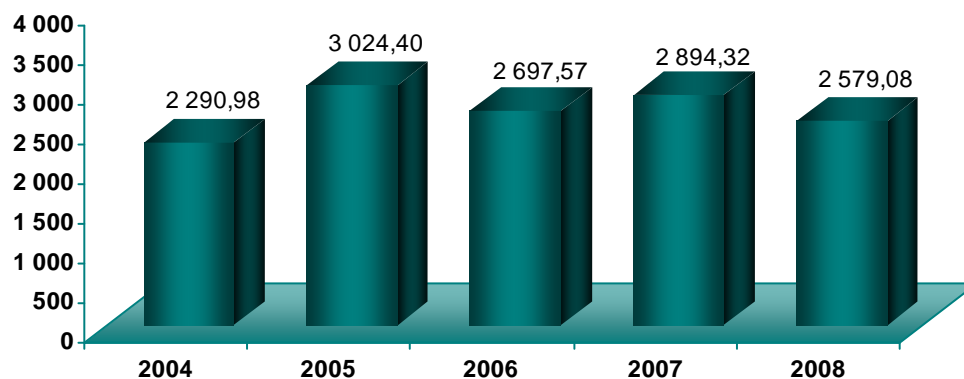
Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
071 - Tourisme	0,00	247,93	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	2 146,83	166,11	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	483,74	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	176,42	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/a	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	2 727,36	0,00	0,00	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	30,17	1 219,24	38,81	0,00	0,00
140 - Conseil exécutif	32,51	0,00	56,83	0,00	0,00
065 - Famille et Aînés	0,00	125,86	4 546,06	0,00	0,00
210 - Finances	0,00	33,78	33,82	20,27	0,00
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	542,30	1 970,63	0,00	70,30	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	2 358,27	257,52	40,60	129,62	0,00
702 - Commission des normes du travail	216,45	292,68	301,50	168,48	0,00
560 - Curateur public	87,78	155,21	183,79	309,24	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	1 253,01	2 161,69	0,00	578,90	0,00
030 - Relations internationales	1 206,22	314,77	12,13	951,84	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	2 841,13	0,00
374 - Vérificateur général	0,00	14,19	0,00	0,00	9,07
050 - Affaires municipales et Régions	1 158,73	1 539,90	178,65	921,25	159,45
630 - Directeur général des élections	347,02	2 471,93	1 875,77	171,71	189,82
538 - Office des personnes handicapées du Québec	72,84	2 292,45	236,71	0,00	212,83
060 - Santé et Services sociaux	2 456,92	88,73	28,54	965,03	215,10
295 - Protecteur du citoyen	229,65	1 168,41	0,00	176,70	255,64
366 - Régie du bâtiment du Québec	1 198,43	2 335,84	1 529,52	5 504,09	256,45
075 - Travail	0,00	141,42	210,37	0,00	277,31
040 - Services gouvernementaux	n/a	n/a	1 558,55	1 856,23	300,04
400 - Justice	933,91	1 106,20	552,39	759,58	389,15
520 - La Financière agricole du Québec	87,14	730,80	142,05	330,41	411,55
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	809,31	908,07	600,45	1 349,01	425,23
440 - Revenu Québec	489,74	623,93	518,75	577,92	553,19
350 - Éducation, Loisir et Sport	488,98	28,85	428,11	234,42	655,87
055 - Immigration et Communautés culturelles	1 469,08	344,69	1 250,16	498,12	676,23
710 - Office québécois de la langue française	0,00	3 850,12	0,00	2 106,74	797,00
010 - Culture, Communications et Condition féminine	988,87	660,92	1 301,97	91,10	854,98
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	294,71	271,39	551,47	240,77	1 288,84
700 - Emploi et Solidarité sociale	887,15	1 578,67	1 392,52	1 322,72	1 391,38
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 461,56	1 257,68	2 263,75	1 745,98	1 410,11
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	2 211,82	1 664,80	736,39	1 501,46	1 446,71
343 - Services Québec	n/a	n/a	861,59	412,62	1 459,92
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	1 058,39	139,02	172,46	1 067,94	1 562,98

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
370 - Assemblée nationale	2 679,65	1 264,02	1 129,40	220,72	1 578,21
414 - Commission des lésions professionnelles	125,59	549,45	306,97	4 609,01	1 650,60
347 - Centre de services partagés du Québec	n/a	n/a	2 808,11	3 112,67	1 815,75
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	3 435,65	2 111,17	3 976,78	1 480,27	1 888,37
063 - Régie des rentes du Québec	175,64	28,17	254,06	163,95	1 988,34
830 - Commission des transports du Québec	0,00	384,79	0,00	0,00	2 112,73
600 - Ressources naturelles et Faune	3 262,79	4 752,04	3 031,14	3 285,80	2 307,43
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	695,14	91,79	0,00	2 309,83	2 536,10
000 - Moyenne de la fonction publique	2 290,98	3 024,40	2 697,57	2 894,32	2 579,08
660 - Conseil du statut de la femme	42,26	321,00	0,00	0,00	3 415,66
390 - Sûreté du Québec	2 690,41	5 062,47	3 890,76	5 757,25	4 815,90
850 - Transports	4 292,63	5 749,57	5 100,04	4 109,68	5 069,81
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	527,28	388,47	95,16	828,77	5 393,03
095 - Sécurité publique	11 236,45	15 029,87	14 497,00	15 189,25	12 237,40

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2008, le taux de gravité dans la fonction publique était de 2 579,08 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 2 894,32 en 2007, ce qui représente une baisse de 10,89 % (graphique 4.10).

Graphique 4.10 Taux de gravité



TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Comme c'est le cas pour le taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues à la suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées. Il se calcule comme suit :

Calcul du taux global de gravité (TGG)	
$TGG = \left(\frac{NGHP + NHAT}{NHT} \right) \times C$	
où TGG	= Taux global de gravité
NGHP	= Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau 4.11, à la page suivante, illustre le taux global de gravité par ministère et organisme ainsi que le taux global dans la fonction publique.

En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, 19 ministères ou organismes affichent un taux global de gravité nul. Par ailleurs, le taux global de gravité dans 7 ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

Tableau 4.11 Taux global de gravité dans les ministères et les organismes

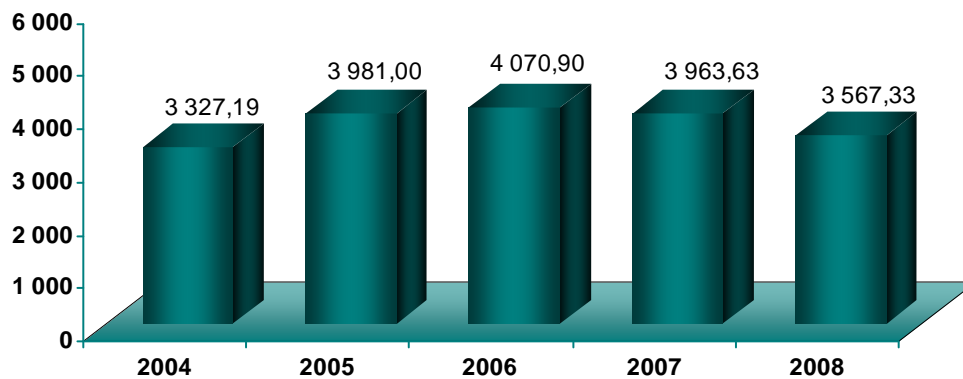
Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
071 - Tourisme	0,00	247,93	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	2 146,83	166,11	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	483,74	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	176,42	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/a	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	2 754,64	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Conseil exécutif	32,51	0,00	56,83	0,00	0,00
065 - Famille et Aînés	0,00	125,86	5 908,96	0,00	0,00
210 - Finances	0,00	33,78	33,82	20,27	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	3 299,84	257,52	40,60	129,62	0,00
560 - Curateur public	623,96	158,74	183,79	309,24	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	1 253,01	2 161,69	0,00	578,90	0,00
030 - Relations internationales	1 307,56	3 443,68	2 764,64	951,84	0,00
374 - Vérificateur général	0,00	14,19	0,00	0,00	9,07
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	542,30	1 970,63	2 031,01	333,97	48,69
050 - Affaires municipales et Régions	1 158,73	1 539,90	178,65	921,25	159,45
630 - Directeur général des élections	347,02	2 471,93	1 875,77	171,71	189,82
440 - Revenu Québec	1 062,14	895,48	947,54	780,95	208,24
538 - Office des personnes handicapées du Québec	72,84	2 292,45	236,71	0,00	212,83
295 - Protecteur du citoyen	229,65	1 168,41	0,00	176,70	255,64
075 - Travail	0,00	141,42	210,37	0,00	277,31
040 - Services gouvernementaux	n/a	n/a	1 630,18	1 856,23	300,04
520 - La Financière agricole du Québec	2 399,96	1 243,64	922,85	504,71	411,55
400 - Justice	1 542,46	1 691,19	1 256,02	770,64	434,49
060 - Santé et Services sociaux	2 456,92	88,73	28,54	965,03	616,22
350 - Éducation, Loisir et Sport	488,98	302,88	1 301,70	1 518,52	655,87
710 - Office québécois de la langue française	0,00	4 321,36	0,00	2 106,74	797,00
702 - Commission des normes du travail	232,97	292,68	301,50	168,48	823,52
010 - Culture, Communications et Condition féminine	1 824,88	1 616,95	2 040,93	91,10	854,98
055 - Immigration et Communautés culturelles	1 901,62	476,31	1 291,02	1 207,93	863,62
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	884,35	1 007,58	624,24	1 647,25	1 214,44
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	294,71	290,44	551,47	584,51	1 288,84
343 - Services Québec	n/a	n/a	861,59	412,62	1 462,90
370 - Assemblée nationale	5 562,57	3 648,57	2 809,77	691,84	1 578,21
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 746,10	1 611,17	3 072,75	3 778,61	1 889,60
700 - Emploi et Solidarité sociale	1 414,54	1 712,24	2 383,61	2 874,90	1 889,78
063 - Régie des rentes du Québec	175,64	28,17	254,06	163,95	1 988,34
830 - Commission des transports du Québec	0,00	384,79	0,00	0,00	2 112,73
347 - Centre de services partagés du Québec	n/a	n/a	2 903,37	3 184,52	2 284,12
414 - Commission des lésions professionnelles	125,59	647,13	306,97	4 682,33	2 310,85
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	1 069,93	163,18	172,46	1 534,15	2 443,45
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	695,14	91,79	0,00	2 309,83	2 536,10

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007*	2008
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	2 326,49	2 455,39	1 382,19	2 215,31	2 799,01
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	5 526,19	4 214,98	6 218,22	4 047,48	2 928,43
660 - Conseil du statut de la femme	42,26	321,00	318,99	0,00	3 415,66
730 - Société d'habitation du Québec	30,17	1 219,24	38,81	0,00	3 471,82
000 - Moyenne de la fonction publique	3 327,19	3 981,00	4 070,90	3 963,63	3 567,33
600 - Ressources naturelles et Faune	4 386,71	6 632,52	4 707,07	4 171,25	3 783,99
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	527,28	388,47	95,16	828,77	5 393,03
850 - Transports	6 897,06	7 832,64	7 776,49	5 990,43	6 161,93
366 - Régie du bâtiment du Québec	1 198,43	2 825,25	3 258,54	5 504,09	6 173,83
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	2 841,13	6 304,41
390 - Sûreté du Québec	4 197,27	6 168,09	5 020,89	6 650,81	7 050,82
095 - Sécurité publique	14 793,46	18 755,89	22 249,21	20 155,66	16 815,27

* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2008, le taux global de gravité dans la fonction publique était de 3 567,33 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 3 963,63 en 2007, ce qui représente une diminution de 10 % (graphique 4.12).

Graphique 4.11 Taux global de gravité



Indicateur d'assignation temporaire

TAUX GLOBAL D'UTILISATION DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE POUR LÉSIONS PROFESSIONNELLES (TGAT)

Cet indicateur permet de connaître, par ministère et organisme, la proportion du nombre d'heures d'assignation temporaire sur l'ensemble des heures perdues pour l'ensemble des lésions professionnelles.

Ce taux se calcul comme suit :

Calcul du taux global d'utilisation de l'assignation temporaire (TGAT)	
$TGAT = \left(\frac{NHAT}{NGHP + NHAT} \right) \times 100$	
où TGAT =	Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles
NHAT =	Nombre d'heures d'assignation temporaire
NGHP =	Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles

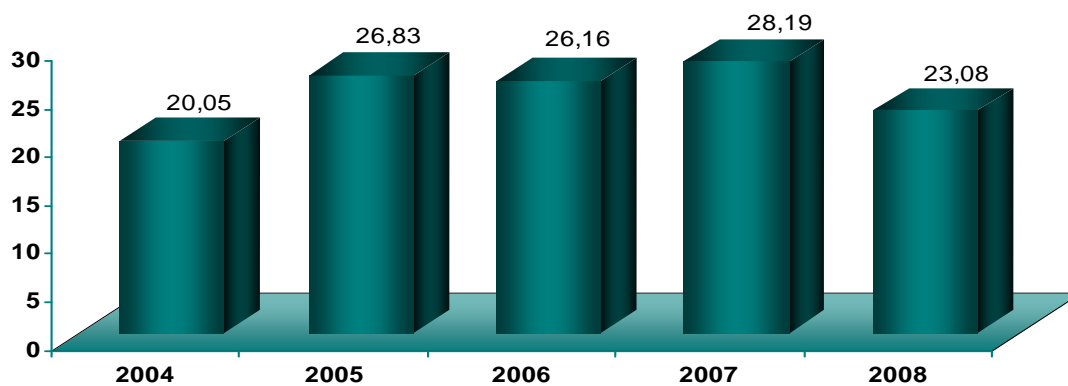
Le tableau 4.12, à la page suivante, illustre le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles par ministère et organisme. **Un indicateur élevé démontre une prise en charge plus importante de la part de l'organisation pour maintenir l'employé au travail.**

Tableau 4.12 Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles par ministère et organisme

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007	2008
055 - Immigration et Communautés culturelles	19,51	0,00	0,00	0,00	0,00
060 - Santé et Services sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	20,39	8,65	0,00	0,00	0,00
071 - Tourisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
075 - Travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Conseil exécutif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	44,29	9,09	0,00	0,00	0,00
210 - Finances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295 - Protecteur du citoyen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
374 - Vérificateur général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	10,53	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	n/a	0,00	0,00	0,00	0,00
520 - La Financière agricole du Québec	0,00	7,73	0,00	0,00	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
560 - Curateur public	13,85	0,00	0,00	0,00	0,00
630 - Directeur général des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	0,00	25,01	0,00	0,00	0,00
830 - Commission des transports du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702 - Commission des normes du travail	0,00	0,00	34,29	0,00	0,00
065 - Famille et Aînés	0,00	0,00	37,98	0,00	0,00
414 - Commission des lésions professionnelles	0,00	0,00	0,00	0,16	0,00
030 - Relations internationales	0,00	0,00	0,00	6,25	0,00
050 - Affaires municipales et Régions	0,00	35,11	56,76	82,40	0,00
063 - Régie des rentes du Québec	48,28	0,00	8,20	22,50	2,33
366 - Régie du bâtiment du Québec	8,77	8,27	44,90	4,72	2,33
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	45,03	24,40	39,86	13,67	4,12
390 - Sûreté du Québec	1,78	13,34	13,37	10,51	9,45
700 - Emploi et Solidarité sociale	9,76	18,20	10,36	18,18	15,53

Ministères ou organismes	2004	2005	2006	2007	2008
370 - Assemblée nationale	11,89	11,23	16,26	0,00	16,36
400 - Justice	16,93	37,94	10,79	26,90	21,33
040 - Services gouvernementaux	n/a	n/a	72,23	90,19	21,55
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,00	44,61	21,32	30,57	22,04
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	24,13	9,79	18,10	16,73	23,00
000 - Moyenne de la fonction publique	20,05	26,83	26,16	28,19	23,08
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	25,09
600 - Ressources naturelles et Faune	27,40	24,61	29,61	31,43	26,61
850 - Transports	27,53	23,38	27,25	24,04	28,29
343 - Services Québec	n/a	n/a	26,81	15,26	29,94
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	22,84	26,92	29,28	36,68	31,51
095 - Sécurité publique	27,43	44,54	34,84	45,58	32,73
010 - Culture, Communications et Condition féminine	0,00	6,88	49,78	91,67	40,20
350 - Éducation, Loisir et Sport	0,00	0,00	5,11	2,48	41,55
347 - Centre de services partagés du Québec	n/a	n/a	80,84	62,25	49,00
440 - Revenu Québec	0,73	17,38	14,08	16,25	77,32
710 - Office québécois de la langue française	0,00	16,24	0,00	28,57	100,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00

Graphique 4.12 Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles



5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Pour faire le suivi de la gestion des programmes d'aide aux employés et employées (PAE), les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide ont été comptabilisées.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des années civiles 2004 à 2008.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées ont été ajoutées.

UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employés et employées dans l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle);
- nombre de consultations individuelles;
- nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe;
- nombre d'interventions de groupe;
- nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

Il y a eu 8 343 personnes différentes qui ont utilisé les programmes d'aide en 2008. Ce nombre est en hausse de 2,17 % par rapport à l'année 2007 et de 18,04 % depuis l'année 2004.

Tableau 5.1 Utilisation des programmes d'aide aux employés et employées

Année de référence Caractéristiques et données	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de personnes différentes	7 068	7 485	7 863	8 166	8 343
Nombre de consultations individuelles	20 505	22 224	21 459	23 542	23 362
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	1 169	1 922	1 217	1 179	1 074
Nombre d'interventions de groupe	144	182	154	133	98
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	5 892	7 965	4 111	5 340	3 721
Nombre d'heures travaillées	118 609 626	114 592 054 ⁶	115 024 550	113 368 450	115 128 960

Le tableau 5.2, de la page suivante, présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employés et employées (IAE) et l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

6. Comme cela est mentionné dans le rapport de 2005, la variable NHT utilisée, qui est de 114 592 054 heures, est différente de celle du chapitre précédent, qui était de 112 160 512 heures travaillées, un ministère n'ayant transmis que ses données relatives aux programmes d'aide aux employés et employées. Par conséquent, les données de ce ministère n'ont pas été prises en compte dans le calcul du nombre d'heures travaillées des indicateurs en santé et sécurité du travail.

Tableau 5.2 Indicateurs de gestion des programmes

INDICES	ANNÉES DE RÉFÉRENCE				
	2004	2005	2006	2007	2008
Indice d'aide aux employés et employées (IAE)	59,59	65,32	68,36	71,46	72,47
Indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE)	2,90	2,97	2,73	2,88	2,80

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau de recours à l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 72,47 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont utilisé les services du PAE en aide individuelle, et que la moyenne est de 2,80 rencontres par personne.

INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES (IAE)

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employés et employées (IAE). Il s'agit, en quelque sorte, d'une mesure du nombre de personnes différentes qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

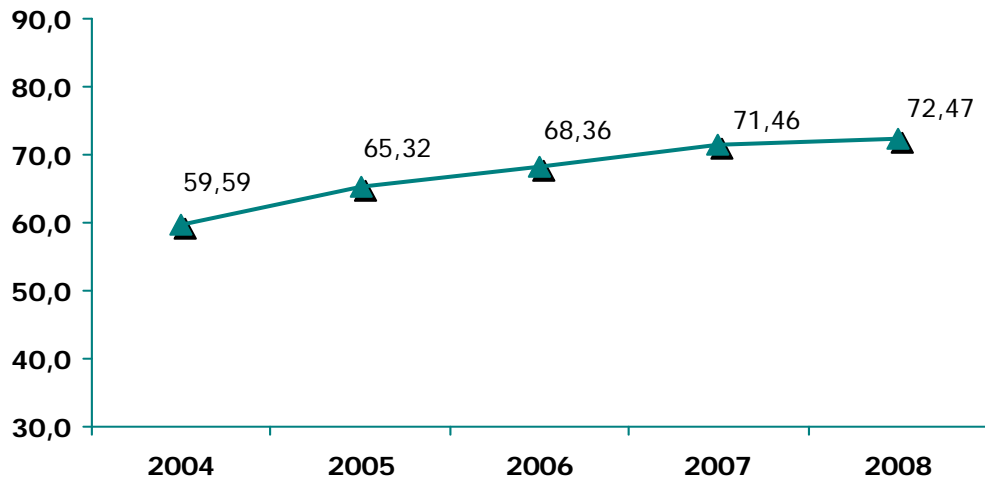
Calcul de l'indice d'aide aux employés et employées (IAE)

$$IAE = \frac{NPD}{NHT} \times C$$

où IAE	=	Indice d'aide aux employés et employées
NPD	=	Nombre de personnes différentes
NHT	=	Nombre d'heures travaillées
C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 ci-dessous présente l'indice d'aide aux employés et employées pour l'ensemble des ministères et des organismes.

Graphique 5.3 Indice d'aide aux employés et employées



On observe, en 2008, qu'une moyenne de 72,47 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, ce qui représente une de plus qu'en 2007. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et des organismes.

À la lumière des résultats, on constate que le recours aux services d'aide aux employés connaît, une fois de plus, une légère augmentation. L'utilisation accrue des PAE au cours des dernières années peut s'expliquer par le fait que ces programmes font aujourd'hui partie de la culture de gestion des ressources humaines et que les services sont bien connus des employés. La publicité sociétale qui tente de défaire les préjugés autour de problèmes personnels, notamment ceux touchant la santé mentale, peut aussi jouer un rôle en encourageant les personnes à consulter les ressources offertes par le milieu de travail pour obtenir de l'aide.

Il est aussi possible d'envisager que certains phénomènes sociaux, tels que le vieillissement, l'éclatement des familles et

les nombreux changements opérés dans la fonction publique au cours des dernières années, ont un effet sur le niveau d'utilisation du service d'aide individuelle offert par les PAE.

Il faut rappeler que l'augmentation des demandes adressées aux PAE au cours des dernières années n'est pas un phénomène observé uniquement dans les ministères et les organismes de la fonction publique. Les mêmes constatations sont faites dans bon nombre de programmes d'aide implantés dans d'autres organisations au Québec et ailleurs.

Tableau 5.3 Indice d'aide aux employés et employées par ministère et organisme (IAE)

Ministères et organismes	2004	2005	2006	2007	2008
690 - Conseil supérieur de la langue française			0,00	0,00	0,00
830 - Commission des transports du Québec	25,32	17,59	14,41	29,74	10,06
278 - Commission de l'équité salariale	154,49	114,13	48,44	78,93	13,29
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	26,43	18,57	12,09	25,01	20,44
450 - Tribunal administratif du Québec	79,14	70,81	53,16	66,16	32,04
374 - Vérificateur général	64,33	72,53	49,41	17,09	35,72
010 - Culture, Communications et Condition féminine	34,01	46,86	37,83	35,79	36,18
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	69,11	109,63	85,18	73,42	36,33
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	36,14	26,64	28,96	27,43	41,21
030 - Relations internationales	63,74	64,95	64,13	52,69	45,11
850 - Transports	44,45	46,75	45,60	47,11	45,71
730 - Société d'habitation du Québec	65,66	67,35	53,59	38,19	49,43
050 - Affaires municipales et Régions	54,30	75,49	59,32	58,28	51,77
055 - Immigration et Communautés culturelles	64,86	56,13	39,62	71,03	51,79
075 - Travail	51,60	53,22	77,28	66,28	52,82
065 - Famille et Aînés		59,33	60,42	47,92	54,41
285 - Commission des relations du travail	38,96	37,76	30,64	56,38	55,36
095 - Sécurité publique	98,76	105,09	116,16	125,56	55,77
323 - Institut de la statistique du Québec	42,46	30,85	50,46	51,67	58,36
380 - Développement durable, Environnement et Parcs		67,56	60,71	60,53	58,68
408 - Commission d'accès à l'information	29,61	15,41	31,00	15,47	58,76
366 - Régie du bâtiment du Québec	63,08	60,38	41,17	58,03	61,74
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	66,10	70,65	67,85	73,70	64,31
350 - Éducation, Loisir et Sport	57,67	63,05	58,27	51,04	64,60
140 - Conseil exécutif	41,79	63,61	56,88	64,53	65,57
414 - Commission des lésions professionnelles	69,58	64,54	90,35	73,51	66,45
400 - Justice	81,14	77,73	84,01	86,64	67,46
520 - La Financière agricole du Québec	51,74	72,35	82,69	80,06	70,17

Ministères et organismes	2004	2005	2006	2007	2008
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	62,09	67,48	64,16	65,20	70,18
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	30,80		66,23	54,80	70,69
630 - Directeur général des élections	63,36	78,02	75,22	68,68	71,03
000 - Moyenne de la fonction publique	59,59	65,32	68,36	71,46	72,47
071 - Tourisme		104,17	95,39	83,48	73,67
344 - Office de la protection du consommateur	72,63	56,71	46,35	80,35	73,87
700 - Emploi et Solidarité sociale	69,91	71,25	75,29	73,07	74,64
370 - Assemblée nationale	70,24	80,27	68,30	69,28	74,81
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	38,83	37,69	38,33	70,71	76,35
347 - Centre de services partagés du Québec			62,53	59,95	77,77
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	64,16	58,02	63,43	72,02	80,97
538 - Office des personnes handicapées du Québec	104,06	56,29	140,09	106,86	81,08
440 - Revenu Québec	58,05	61,93	70,61	73,96	81,84
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement			36,72	78,82	85,39
702 - Commission des normes du travail	79,09	108,71	111,99	88,40	85,54
295 - Protecteur du citoyen	59,05	94,55	105,33	106,02	89,12
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	89,73
600 - Ressources naturelles et Faune	60,80	79,55	84,03	83,20	89,96
040 - Services gouvernementaux		16,45	75,21	87,26	90,92
210 - Finances	88,98	95,55	99,53	86,89	92,34
063 - Régie des rentes du Québec	39,80	54,02	46,41	65,58	94,28
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	134,37	86,95	79,74	106,05	94,79
560 - Curateur public	60,80	60,95	62,79	63,38	103,93
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	136,35	116,51	110,49	102,23	105,69
247 - Commissaire au lobbying		188,09	223,34	45,63	112,49
343 - Services Québec			81,71	94,20	113,23
390 - Sûreté du Québec	38,44	42,71	54,33	60,45	117,24
710 - Office québécois de la langue française	48,07	74,48	99,01	95,20	120,18
060 - Santé et Services sociaux	113,17	130,05	122,33	119,59	138,69
360 - Office des professions du Québec	80,36	66,21	48,92	87,42	146,61
660 - Conseil du statut de la femme	120,75	136,60	130,20	93,02	172,22
430 - Commission de la fonction publique	84,75	44,28	20,07	57,98	184,74

Note 1 : Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

Note 2 : Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées pour la période visée.

INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES (IPAE)

Le deuxième indice qui permet de suivre l'utilisation de ces programmes est l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Son calcul est le suivant :

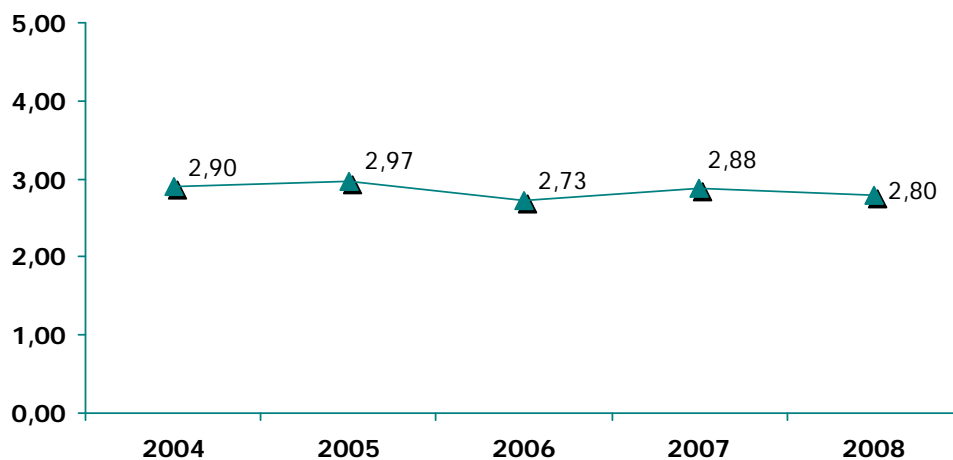
Calcul de l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE)

$$IPAE = \frac{NC}{NPD}$$

Où IPAE	=	Indice des programmes d'aide aux employés et employées
NC	=	Nombre de consultations
NPD	=	Nombre de personnes différentes

On observe qu'en 2008 le nombre moyen de consultations individuelles est demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente (graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle par personne était de 2,80, comparativement à 2,88 en 2007.

Graphique 5.4 Indice des programmes d'aide aux employés et employées



Les données distribuées par ministère et organisme (tableau 5.4) sont présentées à la page suivante.

Tableau 5.4 Indice des programmes d'aide aux employés et employées par ministère et organisme (IPAE)

Ministères et organismes	2004	2005	2006	2007	2008
690 - Conseil supérieur de la langue française			0,00	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	3,79	2,17	2,69	2,44	0,50
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	38,71		1,00	1,00	0,75
295 - Protecteur du citoyen	1,56	1,36	1,56	1,19	1,00
400 - Justice	2,31	2,15	1,33	1,31	1,10
065 - Famille et Aînés		1,15	1,67	1,30	1,27
063 - Régie des rentes du Québec	2,49	1,49	1,53	1,60	1,34
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1,47	1,63	1,50	1,67	1,34
600 - Ressources naturelles et Faune	2,07	1,90	1,92	1,70	1,46
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,40	1,14	1,60	1,30	1,50
247 - Commissaire au lobbyisme		6,50	5,86	6,50	1,50
630 - Directeur général des élections	3,46	2,43	2,69	2,39	1,55
660 - Conseil du statut de la femme	1,50	2,00	1,80	2,00	1,67
520 - La Financière agricole du Québec	2,77	2,30	2,03	1,79	1,77
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	2,37	2,22	2,07	1,81	1,82
850 - Transports	1,98	1,80	1,93	1,57	1,83
700 - Emploi et Solidarité sociale	1,49	1,78	1,71	1,75	1,86
380 - Développement durable, Environnement et Parcs		1,81	2,10	1,89	1,89
040 - Services gouvernementaux		2,80	3,86	1,93	1,93
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	2,00
440 - Revenu Québec	2,20	2,35	2,25	2,30	2,29
347 - Centre de services partagés du Québec		2,30	1,29	1,12	2,31
323 - Institut de la statistique du Québec	1,78	3,69	3,00	3,00	2,32
560 - Curateur public	3,70	4,00	3,67	3,86	2,43
343 - Services Québec		2,04	1,62	1,35	2,44
370 - Assemblée nationale	4,00	2,47	2,65	2,81	2,49
075 - Travail	2,83	3,73	3,03	2,50	2,50
702 - Commission des normes du travail	2,85	2,23	2,23	2,61	2,64
730 - Société d'habitation du Québec	3,08	2,39	2,45	3,80	2,65
060 - Santé et Services sociaux	3,99	3,80	3,84	3,72	2,66
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2,48	2,49	2,27	2,53	2,66
366 - Régie du bâtiment du Québec	2,80	3,29	3,23	2,83	2,69
000 - Moyenne de la fonction publique	2,90	2,97	2,73	2,88	2,80
374 - Vérificateur général	3,33	3,26	2,56	3,00	2,85
095 - Sécurité publique	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	4,50	2,67	3,33	3,00	3,00
710 - Office québécois de la langue française	3,82	3,00	2,65	2,47	3,18
350 - Éducation, Loisir et Sport	4,36	4,07	4,28	4,27	3,44

Ministères et organismes	2004	2005	2006	2007	2008
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4,21	5,93	5,24	5,06	3,46
430 - Commission de la fonction publique	11,00	5,00	8,00	8,33	3,50
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	6,34	6,94	4,89	3,38	3,50
344 - Office de la protection du consommateur	3,83	3,89	3,14	3,29	3,64
010 - Culture, Communications et Condition féminine	3,68	3,44	3,26	3,09	3,71
285 - Commission des relations du travail	2,40	3,00	3,50	3,43	3,71
055 - Immigration et Communautés culturelles	3,88	5,22	6,77	2,49	3,73
278 - Commission de l'équité salariale	3,43	2,90	4,00	3,17	4,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	3,60	2,91	2,17	4,19	4,00
360 - Office des professions du Québec	2,20	5,75	5,33	4,50	4,00
050 - Affaires municipales et Régions	3,05	2,72	3,79	4,27	4,14
414 - Commission des lésions professionnelles	1,22	1,46	1,72	3,96	4,26
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,55	4,30	1,19	4,75	4,62
030 - Relations internationales	6,74	6,31	9,00	7,23	4,82
390 - Sûreté du Québec	5,07	5,65	5,44	5,42	4,90
071 - Tourisme		2,92	4,67	4,49	4,94
830 - Commission des transports du Québec	1,00	4,75	4,67	5,50	5,00
210 - Finances	5,03	6,48	4,14	4,19	5,06
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement			5,00	4,17	5,17
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	2,63	1,88	2,49	6,94	7,45
408 - Commission d'accès à l'information	3,00	13,00	14,50	11,00	7,75
140 - Conseil exécutif	10,37	7,15	7,49	6,03	8,10

Note : Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend, par interventions de groupe, des actions prévues dans le PAE qui ont pour objectif de venir en aide à un groupe de personnes. Celles-ci peuvent avoir vécu un événement traumatique ou, encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel ayant une incidence sur leur rendement au travail.

Retenons que 98 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et les organismes au cours de l'année 2008. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 1 074 personnes et cumulent 3 721 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, donne une moyenne de trois heures et demie par personne pour les interventions de groupe.

Tableau 5.5 Interventions de groupe

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	144	182	154	133	98
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIQ)	1 169	1 922	1 217	1 179	1 074
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	5 892	7 965	4 111	5 340	3 721

6. CONCLUSION

Le suivi de gestion relatif à la Politique concernant la santé des personnes au travail est présenté pour une huitième année consécutive, et ses résultats illustrent la situation de l'année 2008⁷.

En 2008, l'absentéisme total pour maladie (P1, P2 et P3) a connu une diminution par rapport aux années antérieures. Son taux était de 4,87 %, en comparaison de 4,95 % en 2007, ce qui représente une diminution de 0,21 jour moyen perdu par travailleur. Les jours moyens perdus par travailleur en P1 ont enregistré une baisse de 4,33 %. Il est à noter que l'absentéisme en P2 est demeuré stable, tandis qu'en P3 on a enregistré une hausse de 5,47 % entre 2007 et 2008.

En incluant les personnes qui n'ont eu aucune absence pour maladie, mentionnons que 64 % du personnel a déclaré trois jours ou moins d'absence pour maladie. Cela représente 3,4 % du total des absences.

Cependant, 6,9 % du personnel s'est absenté plus de 30 jours pour raisons médicales. Ce groupe représente la majorité du total des absences, soit 59,5 %.

L'augmentation du nombre de longues absences ainsi que l'importance de leur proportion dans l'enveloppe globale de l'absentéisme reflètent probablement en partie le vieillissement de la main-d'œuvre. Il s'agit également de l'une des hypothèses avancées par Statistique Canada, selon les estimations tirées de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada en 2008, pour expliquer la problématique de l'absentéisme dans les organisations canadiennes. En effet, le rapport concernant l'*Effectif de la fonction publique du Québec 2007-2008* mentionne qu'au cours des cinq dernières années, l'âge moyen de l'effectif régulier a augmenté de 1,4 an, pour s'établir à 47,9 ans en mars 2008 (graphique 32, page 39 du rapport).

7. Lire les mises en garde aux pages 10 et 14.

En outre, les données contemporaines de recherche indiquent que la plupart des organisations dans les grandes sociétés occidentales connaissent elles aussi, depuis plusieurs années, une augmentation du stress au travail et un absentéisme important. Cette situation s'expliquerait par un ensemble de facteurs individuels, organisationnels et sociaux. Même s'il s'agit d'un phénomène plutôt répandu, cela ne dispense pas pour autant l'employeur d'agir. En effet, il lui appartient d'intervenir sur les éléments qui relèvent de sa responsabilité.

Des initiatives de plus en plus nombreuses, sur le plan ministériel comme sur le plan gouvernemental, se poursuivent afin d'améliorer les façons de faire en matière de prévention et de réintégration au travail; ces changements visent à mieux intégrer les actions des différents acteurs (conseillers, gestionnaires, collègues et équipes de travail), de façon à prévenir les absences ainsi qu'à favoriser le maintien ou le retour durable au travail. Les interventions visant les modifications des façons de faire se maintiendront à moyen et à long terme en étant orientées, notamment, vers l'organisation du travail.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative des lésions était en hausse en 2008. Les trois indicateurs de gravité ainsi que le taux global d'assignation temporaire indiquent une baisse, en 2008, par rapport à l'année précédente. On compte 18 ministères ou organismes ayant atteint l'objectif de « zéro lésion professionnelle », tandis que 27 ont enregistré entre une et dix lésions seulement, ce qui a eu pour effet qu'une large majorité de ministères et d'organismes ont enregistré dix lésions ou moins (45 sur 59).

Les actions dans ce domaine devront donc porter sur le maintien des acquis. L'effort de prévention des lésions professionnelles devra être rigoureusement maintenu par les employeurs et les travailleurs. Plus spécifiquement, les ministères et les organismes devront dresser un portrait lésionnel complet afin de définir des pistes d'action efficaces en matière de prévention primaire et secondaire, non seulement pour réduire le nombre de lésions et leur gravité, mais aussi pour identifier, le cas échéant, des modèles organisationnels favorisant un milieu de travail sain.

La mise en place de mécanismes efficaces et intégrés de retour au travail devra se poursuivre et s'accroître. Respecter les limitations du travailleur tout en misant sur ses capacités résiduelles s'avère avantageux pour lui comme pour l'organisation.

En dernier lieu, l'indice d'aide aux employés et employées (IAE), c'est-à-dire le nombre de personnes différentes pour chaque million d'heures travaillées qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, a connu une légère augmentation par rapport à 2007. On observe également que le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle est demeuré assez stable, soit 2,80 par rapport à 2,88 pour l'année 2007. Le nombre d'interventions de groupe, quant à lui, a diminué, passant de 133 en 2007 à 98 en 2008. En résumé, les indicateurs portent à croire que les PAE représentent un service bien connu et crédible pour le personnel des ministères et des organismes de la fonction publique, celui-ci n'hésitant pas à y faire appel lorsque le besoin s'en fait sentir.

Année après année, le suivi de gestion fournit aux sous-ministres, aux dirigeants d'organisme, aux directeurs des ressources humaines, aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux d'intervenants des ministères et des organismes un outil important dans la poursuite des objectifs de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise. Cet outil devrait permettre de mieux comprendre la problématique de la santé des personnes au travail, de mieux cibler les interventions nécessaires et les améliorations à apporter.

ANNEXE I Structure de regroupement des ministères et des organismes quant aux absences pour motifs de santé

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
 - 010 Culture, Communications et Condition féminine
 - 352 Régie du cinéma
 - 896 Secrétariat à la politique linguistique
- 030 Relations internationales
- 040 Services gouvernementaux
 - 040 Services gouvernementaux
 - 873 Fonds du service aérien gouvernemental
- 050 Affaires municipales et Régions
 - 050 Affaires municipales et Régions
 - 510 Régie du logement
- 055 Immigration et Communautés culturelles
 - 055 Immigration et Communautés culturelles
 - 214 Conseil des relations interculturelles
- 060 Santé et Services sociaux
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance maladie du Québec
- 065 Famille et Aînés
- 071 Tourisme
 - 814 Fonds de partenariat touristique
- 075 Travail
 - 075 Travail
 - 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
 - 411 Commissaire de l'industrie de la construction
- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 392 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- 095 Sécurité publique
 - 095 Sécurité publique
 - 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
- 140 Conseil exécutif
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
- 210 Finances
 - 210 Finances
 - 188 Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
 - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- 247 Bureau du Commissaire au lobbying
- 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
- 285 Commission des relations du travail
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 343 Services Québec
- 344 Office de la protection du consommateur
- 347 Centre de services partagés du Québec
- 350 Éducation, Loisir et Sport
- 360 Office des professions du Québec
- 366 Régie du bâtiment du Québec
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs

- 390 Sûreté du Québec
 - 812 Fonds des services de police
- 400 Justice
 - 400 Justice
 - 246 Directeur des poursuites criminelles et pénales
 - 829 Fonds de l'état civil
 - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
 - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu Québec
 - 440 Revenu Québec
 - 369 Registraire des entreprises
 - 808 Fonds de perception fiscale
 - 825 Fonds des technologies de l'information
 - 889 Fonds des pensions alimentaires
- 450 Tribunal administratif du Québec
- 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
- 520 La Financière agricole du Québec
- 538 Office des personnes handicapées du Québec
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
 - 600 Ressources naturelles et Faune
 - 313 Agence de l'efficacité énergétique
 - 802 Fonds forestier
 - 865 Fonds d'information géographique foncière
 - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française

- 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
 - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre

- 702 Commission des normes du travail

- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail

- 710 Office québécois de la langue française

- 730 Société d'habitation du Québec

- 830 Commission des transports du Québec

- 850 Transports
 - 850 Transports
 - 807 Fonds de conservation du réseau routier
 - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
 - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

ANNEXE II Structure de regroupement des ministères et des organismes quant à la santé et à la sécurité du travail et aux programmes d'aide aux employés et employées

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
 - 010 Culture, Communications et Condition féminine
 - 352 Régie du cinéma
 - 896 Secrétariat à la politique linguistique
- 030 Relations internationales
- 040 Services gouvernementaux
 - 040 Services gouvernementaux
 - 873 Fonds du service aérien gouvernemental
- 050 Affaires municipales et Régions
 - 050 Affaires municipales et Régions
 - 510 Régie du logement
- 055 Immigration et Communautés culturelles
 - 055 Immigration et Communautés culturelles
 - 214 Conseil des relations interculturelles
- 060 Santé et Services sociaux
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance maladie du Québec
- 065 Famille et Aînés
- 071 Tourisme
 - 814 Fonds de partenariat touristique
- 075 Travail
 - 075 Travail
 - 292 Conseil des services essentiels
 - 411 Commissaire de l'industrie de la construction
- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 392 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- 095 Sécurité publique
 - 095 Sécurité publique
 - 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
- 140 Conseil exécutif
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
- 210 Finances
 - 210 Finances
 - 188 Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
 - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- 247 Bureau du Commissaire au lobbying
- 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
- 285 Commission des relations du travail
- 295 Protecteur du citoyen
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 343 Services Québec
- 344 Office de la protection du consommateur
- 347 Centre de services partagés du Québec
- 350 Éducation, Loisir et Sport
- 360 Office des professions du Québec
- 366 Régie du bâtiment du Québec

- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs
- 390 Sûreté du Québec
 - 812 Fonds des services de police
- 400 Justice
 - 400 Justice
 - 246 Directeur des poursuites criminelles et pénales
 - 829 Fonds de l'état civil
 - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
 - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu Québec
 - 440 Revenu Québec
 - 369 Registraire des entreprises
 - 808 Fonds de perception fiscale
 - 825 Fonds des technologies de l'information
 - 889 Fonds des pensions alimentaires
- 450 Tribunal administratif du Québec
- 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
- 520 La Financière agricole du Québec
- 538 Office des personnes handicapées du Québec
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
 - 600 Ressources naturelles et Faune
 - 313 Agence de l'efficacité énergétique
 - 802 Fonds forestier
 - 852 Faune Québec
 - 865 Fonds d'information géographique foncière
 - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois

- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française
- 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office québécois de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports du Québec
- 850 Transports
 - 850 Transports
 - 807 Fonds de conservation du réseau routier
 - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
 - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports